

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITÉ SAAD DAHLAB DE BLIDA 01



INSTITUT D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME

MÉMOIRE DE RECHERCHE
ARCHITECTURE ET PATRIMOINE

**LA VALORISATION DU PATRIMOINE CULTUREL POUR UN DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE LOCAL**

CAS DE LA VILLE DE CHERCHELL

Présentée par : TAANE Ahlam
Encadrée par : Mme KHALEF HASSAS Naima

Année universitaire : 2016/2017

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

السلام عليكم ورحمة الله وبركاته

SOMMAIRE

DEDICACES

REMERCIEMENTS

RESUME

I.	CHAPITRE INTRODUCTIF :	01
	1) Introduction générale.....	01
	2) Objectif de recherche.....	02
	3) Problématique.....	02
	4) Hypothèse.....	02
	5) Approche méthodologique.....	03
	6) Structure du mémoire.....	03
II.	CHAPITRE 2 : ETAT DES CONAISSANCES :	
	VISION DU PATRIMOINE COMME OUTIL DE DEVELOPPEMENT LOCAL :	
	1. Introduction	04
	2. Définitions.....	04
	2.1. Patrimoine.	04
	2.1.1. Le patrimoine matériel immobilier.	05
	2.1.2. Les valeurs du patrimoine.....	06
	2.1.3. Opération de mise en valeurs du patrimoine architectural.....	07
	• Conservation et sauvegarde.....	07
	• Conservation.....	07
	• Sauvegarde.....	08
	• Préservation.....	08
	• Envidage, démolition intérieur.....	08
	• Rénovation.....	09
	• Reconstruction.....	09
	• Réhabilitation.....	09
	• Restructuration.....	09
	• Réfection	09

2.2.Développement.	09
2.3.Développement durable.	10
3. La relation entre patrimoine et développement durable.....	10
3.1. Le tourisme culturel.....	12
3.2.Les visites et les circuits de découvertes	13
4. Cas référence à l'étranger :	14
4.1.France :.....	15
4.1.1. La politique du tourisme.....	15
4.1.2. Exemple : Pérouges	15
4.2.Maroc :.....	19
4.2.1. La politique du tourisme.....	19
4.2.2. Le PEP.....	22
4.2.3. Exemple la ville de Marrakech.....	23
4.3.Tunisie :.....	25
4.3.1. La politique du tourisme.....	25
4.3.2. Exemple la médina de tunis.....	26
5. L'Algérie :	30
5.1. La législation du patrimoine en Algérie.....	30
5.2. Les instruments de la prise en charge en Algérie.....	31
5.2.1. SDAAM.....	31
5.2.2. SNAT.....	32
5.2.3. SDAT.....	33
5.2.4. PDAU.....	33
5.2.5. PPMVSS.....	33
6. Conclusion.....	34
III. CHAPITRE 3 : CAS D'ETUDE:.....	35
1. Introduction.....	35
2. Cherchell, une grande histoire.....	36
2.1. Situation.....	36
2.2. Histoire.....	36
2.2.1. Période phénicienne.....	39
2.2.2. Période romaine.....	40
2.2.3. Période vandalo-byzantine.....	41
2.2.4. La période andalou-Ottomane.....	41

2.2.5. Période coloniale (1840/1962).....	42
2.2.6. Période actuelle (de 1962 à nos jours).....	43
3. Cherchell, une richesse patrimoniale.....	45
4. La valorisation du patrimoine comme outil de développement locale.....	52
4.1.La valorisation du patrimoine de Cherchell.....	52
4.1.1. Le PPMVSA comme outil de valorisation.....	52
4.1.2. Les objectifs du POS.....	53
4.1.3. Les recommandations du PPMVSA.....	55
5. Recommandations.....	56
a. La bonne gestion du patrimoine.....	56
b. Les principes de conservation du patrimoine.....	57
6. Le patrimoine comme politique publique.....	61
6.1.Constat	60
6.2.Observation et proposition.....	62
7. Conclusion.....	66
IV. CONCLUSION GENERALE.....	64

Liste des figures

Liste des abréviations

Annexe

INDEX

Index :

Liste des abréviations

- **ICOMOS** Conseil international des monuments et des sites
- **UNESCO** Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
- **ICCROM** Le centre international d'études pour la restauration et la conservation des biens culturels
- **ICOMOS** Le conseil international des monuments et des sites pour les sites du patrimoine culturel.
- **UICN** L'union internationale pour la conservation de la nature et des ressources pour les sites du patrimoine naturel.
- **P/APC** le président de l'assemblée populaire communale
- **PSMV** plan de sauvegarde et de mise en valeur
- **PPMVSA** plan de protection et de mise en valeur des sites archéologiques et de leur zone de protection
- **PPSMVSS** plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés
- **SDAAM** Le Schéma Directeur d'Aménagement de l'Aire Métropolitaine
- **PDAU** le plan directeur d'aménagement et d'urbanisme
- **POS** le plan d'occupation du sol
- **SNAT** Le schéma national d'aménagement territorial
- **SDAT** Le schéma directeur d'aménagement des territoires
- **SDAT SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE**
- **OMT** organisation mondial de tourisme
- **ETBA** le Centre Culturel de la Banque Grecque de Développement Industriel
- **INDH** Initiative Nationale de Développement Humain
- **VSB** Ville Sans Bidonvilles
- **PEP** les Pôles d'Economie du Patrimoine
- **POT N.E** Le Pôle Touristique d'Excellence Nord-Est
- **POT N.O** Le Pôle Touristique d'Excellence Nord-Ouest
- **POT S.E** Le Pôle Touristique d'Excellence Sud Est
- **POT S.O** Le Pôle Touristique d'Excellence Sud-Ouest
- **POT G.S** Le Pôle Touristique d'Excellence Grand Sud

LISTE DES FIGURES

Liste des figures	Titre	source
Figure01	la cité médiévale, vue panoramique nord	www.googleimage.com
Figure02	Pérouge (visite des touristes)	www.googleimage.com
Figure03	avenu de Pérouge	www.googleimage.com
Figure04	avenu de Pérouge	www.googleimage.com
Figure05	Pérouge (les RDC réservés pour le commerce)	www.googleimage.com
Figure06	Pérouge (les RDC réservés pour l'artisanat)	www.googleimage.com
Figure07	Pérouge (festival)	www.googleimage.com
Figure08	les activités artisanales	www.googleimage.com
Figure09	les repas traditionnels	www.googleimage.com
Figure10	les ksour de Maroc	www.googleimage.com
Figure11	les ksour de	www.googleimage.com
Figure12	Maroc la vieille ville de MeknèsMaroc	www.googleimage.com
Figure13	Zones d'occupation de la medina de Marrakech :effet de gentrification.	Source : extrait de la carte générale de l'office du tourisme
Figure14	Carte des souks de Marrakech,	www.googleimage.com
Figure15	le souk de Marrakech	www.googleimage.com
Figure16	un monument historique en Tunisie	www.googleimage.com
Figure17	Circuit touristique et culturel de la medina de tunis	www.googleimage.com
Figure18	La carte d'aménagement de la médina	www.googleimage.com
Figure19	photo représentative de la situation de Cherchell par rapport à l'Algérie	www.googleimage.com
Figure20	image de Google earth sur la ville	www.googleimage.com
Figure21	schémas qui montre la situation de la ville avec ces limites	www.googleimage.com
Figure22	image de Google earth sur la ville	www.googleearth.com modifiée 2017

Figure23	l'installation des Phéniciens	Source : support technique d'un projet de fin d'études « réhabilitation du quartier Ain Ksiba » option : PUA, Blida. 2003
Figure24	la période romaine	www.googleimage.com
Figure25	la période andalou ottoman	www.googleimage.com
Figure26	Période coloniale de 1840 à 1962	www.googleimage.com
Figure27	Figure28: Période actuelle	www.googleearth.com modifié 2016
Figure28	photo du centre historique, l'hôtel des finances, Période actuelle	Source : Auteur 2017
Figure29	photo de l'extension ouest, habitat collectif, Période actuelle	Source : Auteur 2017
Figure30	le phare	Auteur
Figure31	l'aqueduc	www.googleimage.com
Figure32	les thermes de l'ouest	Auteur
Figure33	mosquée EL Rahman	Auteur
Figure34	: ancien musée	Auteur
Figure35	amphithéâtre	Auteur
Figure36	le cirque	www.googleimage.com
Figure37	le théâtre	Auteur
Figure38	Forum	Auteur
Figure 39	Mosquée 100 colonne (intérieur)	www.googleimage.com
Figure 40	Mosquée 100 colonne (extérieur)	www.googleimage.com
Figure41	une impasse dans la cité Ain Ksiba	Auteur
Figure42	une des maisons andalouses à Ain Ksiba	www.googleimage.com
Figure43	une des maisons andalouses à Ain Ksiba	Auteur
Figure44	une des maisons andalouses à Ain Ksiba	www.googleimage.com
Figure45	Place des maritimes	Auteur
Figure46	La porte de Palestine	Auteur
Figure47	Mosquée Al Aattik	www.googleimage.com
Figure48	mausolée sidi Brahim Ghobrini	www.googleimage.com
Figure49	schémas montrant la valorisation du patrimoine	article ; Protéger et valoriser le patrimoine ; www.groupehuit.com

Dédicace

Je viens pour passer mes dédicaces à tous ce qu'il ouvre ce modeste mémoire, pour ceux qui le lit, pour ceux qui m'aide et qui m'encourage pour arriver jusqu'au bout.

Pour maman, ma chère maman, et c'est l'occasion pour dire : maman je t'aime.

Pour mon père qui me donne tous ce que j'ai besoin sans aucun ressentiment.

Pour ma promotrice Mme KHALIF

Pour mes profs aussi Mme FOUFA et Mr FOUFA et Mr ART

HAMOUDA.

Pour ma tante Khadouma et mon oncle Ahmed.

Pour mon frère Hamza qui souffre avec moi pendant ces derniers 5 ans, comme c'est lui qui étude.

Pour ma sœur Rachida, mon beau-frère Abd el Kader, ma nièce Bouchra, mes chères Abd el Malek et Yasser

Pour mon petit frère Mohammed

Pour ma sœur Khadidja, Mariam et mes nièces Hadjer et Kaouther.

Pour mon frère Yacine

Pour mes collègues : Lyes, Mounira, Fatima, Imane, Hafida, Amel, Louisa, Soumia, Rima, Safia, Ghamia, Anis, Abdou, Sofiane OUADEH, Sofiane KASDI, Ikkal et tous qui m'accompagnent pendant mes 5 ans à Blida.

Pour mon ami Mohammed MECHT9

Pour mes collègues d'ateliers.

Dédicace pour Mr Abd Allah

Sans oublier de dédier ce travail à Abd el Rahman, Abd El Mouemen et Nadjah.

Remercîment

*C'est vraiment très dure d'arriver aujourd'hui à faire ce travail, je suis vraiment
gratitude à tous qui m'aide et qui m'accompagne.*

Je veux remercier tout d'abord mon dieu, qui m'aide dans toute ma vie.

Je remercie mes parents.

Je remercie mon frère Hamza, ma tante Khadouma, mon oncle Ahmed

Je remercie ma sœur Rachida

*Je remercie mes profs : Mme KHALED KHODJA, mm BEN MRABET
et BEN ZOUID, mm KHALEF, Mme NECISSA, Mr MOKADAM,
mm FOUF, Mr FOUFA, Mr AIT HAMOUDA.*

Mes collègues, grande merci

Mes ami(e)s, merci

Je remercie Rida MORSLI

Merci pour tous...



II. ETAT DES CONNAISSANCE

LE PATRIMOINE COMME OUTIL DE DEVELOPPEMENT LOCAL :

1. Introduction :

« *Le patrimoine culturel est non seulement un instrument de paix et de réconciliation, mais aussi un facteur de développement* »¹

La compréhension de notre thème doit passer par la connaissance de la question du patrimoine comme facteur de développement. Donc, pour éviter toute équivoque, nous devons passer par une définition des concepts ainsi que leur usage pour les différents organismes.

2. Définitions

Il nous semble primordial de définir les notions clés du thème ; patrimoine, développement, développement local...

2.1. Définitions de la notion du patrimoine

Selon le petit Larousse, l'origine du mot provient du latin " patrimonium " venant de pater, père qui veut dire, bien qui vient du père et de la mère.

Par extension, ce sens s'applique aussi au bien commun d'une collectivité, d'un groupe humain, considéré comme un héritage transmis par les grands-pères. Etymologiquement, le patrimoine se définit comme l'ensemble des biens hérités du père. Il fait appel à l'héritage légué par les générations anciennes. Il évoque une relation permanente avec l'héritage immémorial. En droit civil, il est représenté par l'ensemble des biens et des obligations d'une personne. Dans ce cas, le " patrimoine " est considéré comme l'expression identitaire d'une collectivité qui s'investit dans des traces de l'histoire auxquelles elle s'identifie.²

Parmi les définitions émises par les chartes internationales :

- la Charte de Venise de 1964, dans son article premier, note que « *la notion de monument historique comprend la création architecturale isolée aussi bien que le site urbain ou rural qui porte témoignage d'une civilisation particulière, d'une évolution significative ou d'un*

¹ UNESCO, Communiqué de presse 2002-18, « Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel : priorité à la réconciliation et au développement » (2002).

² La valorisation des monuments historiques en Algérie le cas du palais de l'agha à Ferdjioua mm BEN_SEDDIK_SOUK Habiba page 16

événement historique. Elle s'étend non seulement aux grandes créations, mais aussi aux œuvres modestes qui ont acquis avec le temps une signification culturelle» ;³

- la Charte de Washington, selon laquelle : *«les villes du monde résultent d'un développement plus ou moins spontané ou d'un projet délibéré. Toutes sont donc les expressions matérielles de la diversité des sociétés à travers l'histoire et de ce fait toutes historiques. Cette charte concerne toutes les villes grandes ou petites et les centres ou quartiers historiques, avec leur environnement naturel ou bâti, qui, outre leur qualité de document historique, expriment les valeurs propres aux civilisations urbaines traditionnelles» ;⁴*
- la Convention de La Haye⁵ réserve une définition générale au patrimoine culturel dit «biens culturels». De ce fait, selon l'article premier, sont considérées comme biens culturels, quelles que soient leur origine ou leurs propriétés :
 - les biens, meubles ou immeubles, qui présentent une grande importance pour le patrimoine culturel des peuples,
 - les édifices dont la destination principale et effective est de conserver ou d'exposer les biens culturels meubles
- La Convention de Paris de 1972, portant sur la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, selon laquelle le patrimoine culturel consiste en :
 - les monuments : œuvres architecturales, de sculpture...
 - les ensembles : groupes de constructions isolées ou réunies...
 - les sites : y compris les sites archéologiques, qui ont une valeur universelle...
 - des sites naturels ou des zones naturelles strictement délimitées, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science...⁶

2.1.1. Le patrimoine matériel immobilier:

L'expression «*patrimoine matériel immobilier*» est considérée comme comprenant les biens immeubles selon plusieurs catégories :

- Les paysages
- Le patrimoine archéologique
- Le patrimoine architectural
- Les biens immobiliers patrimoniaux
- Les ensembles historiques
- Les monuments prestigieux ou historiques

³ La Charte de Venise de 1964

⁴ La Charte de Washington de 1987

⁵ La Convention de La Haye de 1954

⁶ La valorisation des monuments historiques en Algérie le cas du palais de l'agha à Ferdjioua mm BEN_SEDDIK_SOUK Habiba page 26

- Patrimoine naturel
- Les monuments historiques⁷

Depuis les années 1960, les monuments historiques ne constituent plus qu'une part d'un héritage, qui ne cesse de s'accroître par l'annexion de nouveaux types de biens. Depuis, toutes les formes de l'art de bâtir, savantes et populaires, urbaines et rurales, toutes les catégories d'édifices, publics et privés, somptuaires et utilitaires ont été annexés. Par ailleurs, le domaine patrimonial n'est plus limité aux édifices individuels, il comprend désormais, les ensembles bâtis et le tissu urbain : ilots et quartiers urbains, villages, villes entières et même des ensembles de villes, comme le montre « la liste du patrimoine mondial » établie par l'UNESCO.⁸

2.1.2. Valeurs du patrimoine bâti

Les valeurs du patrimoine bâti peuvent être de différents ordres : symbolique, de repère, d'usage, économique, culturel et esthétique.

- **Valeur symbolique du patrimoine bâti**

Des lieux, des constructions chargés d'histoire acquièrent une dimension symbolique et servent de support à la mémoire collective⁹.

D'après Françoise CHOAY¹⁰, le monument n'est pas un artefact intentionnel, une création d'une communauté humaine à des fins mémorielles.

- **Valeur de repère du patrimoine bâti**

Un bâtiment ou un ensemble de bâtiments peuvent servir de repère spatial ou historique. Ils deviennent des points de repère dans la ville, des signaux qui confirment des cheminements, des lieux de rencontres. Ils nous permettent de nous situer par rapport à un passé qui a laissé des traces visibles, qui continue à exercer une influence sur le présent.

- **Valeur d'usage du patrimoine bâti**

L'utilisation des anciens bâtiments leur confère une valeur d'usage réelle. Dans certains cas, par insuffisance d'investissement pour une réaffectation de bâtiments à de nouveaux usages, ces derniers perdent toute leur valeur d'usage.

- **Valeur économique du patrimoine bâti**

Le patrimoine représente aussi une valeur économique et financière. L'attractivité des centres anciens, ou l'intensité de la fréquentation touristique, génèrent des rentes de situation et des revenus, qui sont des indicateurs de la valeur économique et financière du patrimoine.

⁷ André Chastel, dans (la notion de patrimoine, revue de l'art 49)

⁸ Françoise CHOAY, « l'allégorie du patrimoine », op cit, p.10.

⁹ Tewfik GUERROUDJ.

¹⁰ Françoise CHOAY, « Le patrimoine en questions », p.VII.

- **Valeur culturelle du patrimoine bâti**

La valeur culturelle est incarnée par le lieu lui-même, par sa matière, par son contexte, par son usage, par ses associations, par ses significations, par ses documents et par les lieux et les objets qui y sont associés. Avec le processus de la mondialisation, beaucoup de nations ont compris l'ampleur des potentialités et des richesses que peuvent induire la diversité des témoignages culturels urbains et de l'importance de leur valorisation et de leur sauvegarde pour garantir un développement socio-économique local voire international.

- **Valeur esthétique du patrimoine bâti**

Cette valeur est relative à la « qualité architecturale » ou de l'homogénéité de l'« organisation urbaine » que transmettent les constructions. Cette qualité est recherchée dans les modes de construction moderne, traduit un savoir et des techniques remarquables. Elle est le témoin d'une culture contextuelle correspondant à une volonté d'organisation populaire ou d'une culture empruntée issue d'un ordre politique nouveau.

Toutes les valeurs citées témoignent de l'importance du patrimoine bâti hérité et de l'« intérêt relatif » à lui accorder.

2.1.3. Opérations de mise en valeurs du patrimoine architectural :

Pour la mise en valeur du patrimoine, des opérations à mener directement sur les monuments historiques et sur les biens culturels immobiliers dont on peut citer les suivants :

- **Conservation et sauvegarde :**

D'après l'article 3 de la charte de Venise : « *la conservation et la restauration des monuments visent à sauvegarder tout autant l'œuvre d'art que le témoin d'histoire* ». De cette manière on peut enlever la nuance qui existe entre les deux termes "conservation " et " sauvegarde " pour comprendre que le premier n'est qu'un moyen pour atteindre le second.

- a. Conservation:**

Dans le domaine de l'architecture, la notion de conservation désigne le recours à des techniques et procédés matériels, servant à maintenir les édifices dans leur intégrité physique¹¹. La conservation vise à préserver l'objet architectural de l'altération et de la destruction afin d'en garantir la transmission.

¹¹ La Charte de Venise (voir note 2), mais aussi la Charte des Jardins Historiques adoptée en 1981 à Florence ; la Charte Internationale pour la Sauvegarde des Villes historiques ratifiée en 1987 à Washington et enfin, la Charte pour la Protection et la Gestion du Patrimoine Archéologique de 1989 à Lausanne

b. Sauvegarde :

La recommandation de Varsovie-Nairobi (UNESCO, 1976) définit la sauvegarde comme étant l'identification, la protection, la conservation, la réhabilitation, l'entretien et la revitalisation des ensembles historiques ou traditionnels et de leur environnement. L'action de la sauvegarde ne vise pas seulement à fixer l'état existant mais elle se soucie de créer une certaine animation sociale à l'intérieur de la ville traditionnelle, tout en lui conservant ses valeurs culturelles et symboliques.¹²

• Préservation :

Ce terme est défini comme étant une « *action de protéger, prendre des précautions pour mettre à l'abri d'un mal éventuel. Le fait d'empêcher l'altération, la perte et d'assurer la sauvegarde* ». ¹³ Ce terme est pratiquement synonyme de celui de sauvegarde. Il désigne toute action qui vise à assurer la protection du patrimoine architectural et naturel. C'est une opération qui se limite à la protection, à l'entretien et à la stabilisation éventuelle de la substance existante. Elle s'impose dans le cas où il y a un manque de données qui contraint les professionnels à opter pour une conservation de la substance du lieu dans son état actuel.

• Rénovation :

De la langue latine rénovation, ce mot signifie « *Action de remettre à neuf par de profondes transformations qui aboutissent à un meilleur état, rajeunissement ou modernisation* »¹⁴. Dans l'usage courant, rénovation et réhabilitation sont ainsi fréquemment confondus. La rénovation, à la différence de la restauration, est synonyme de perte de substance historique. Elle désigne des opérations tendant à améliorer une construction par des interventions parfois profondes, dites lourdes, pour prolonger leur durée de vie ou en modifier l'utilisation et en accroître la valeur vénale.

• La Reconstruction :

"*Action de reconstituer et de reproduire dans sa forme ou son état originel quelque chose qui a cessé d'être en tant qu'ensemble cohérent, dont il n'existe plus que des éléments ou qui a disparu*"¹⁵. Ce type d'opération était pratiqué surtout dans le cadre de l'archéologie classique du XIX e siècle et jusqu'au milieu du XX e siècle.

¹² UNESCO, 1976

¹³ Grand Larousse encyclopédique. En dix volumes, Edition Larousse, Paris, 1960-1964.

¹⁴ Grand Larousse encyclopédique. En dix volumes, Edition Larousse, Paris, 1960-1964.

¹⁵ Grand Larousse

- **La Réhabilitation :**

Ce terme qualifie les procédures qui visent la restauration d'immeubles, d'îlots ou de quartiers anciens s'accompagnant de la modernisation des équipements. Les reconstructions, les réhabilitations d'immeubles d'habitation et de locaux industriels ou artisanaux se sont multipliées depuis deux décennies. Les intérêts patrimoniaux, urbanistiques et sociaux expliquent la faveur dont bénéficie ce type d'opérations qui présente l'avantage de pérenniser une substance bâtie qualitative sur le plan des usages et économique du point de vue des loyers.

- **Restauration :**

« Une opération qui a pour but de conserver et de relever les valeurs esthétiques et historiques du monument, tout en respectant les documents authentiques et la subsistance ancienne. »¹⁶

« La restauration est une opération qui doit garder un caractère exceptionnel. Elle a pour but de conserver et de révéler les valeurs esthétiques et historiques du monument et se fonde sur le respect de la substance ancienne et de documents authentiques. Elle s'arrête là où commence l'hypothèse : sur le plan des reconstitutions conjecturales, tout travail de complément reconnu indispensable pour des raisons esthétiques ou techniques relève de la composition architecturale et portera la marque de notre temps. La restauration sera toujours précédée et accompagnée d'une étude archéologique et historique du monument »¹⁷

- **Réfection :**

Ce terme désigne, l'Action de remettre en état ou de refaire à neuf, que ce soit à l'identique ou non un édifice existant aux besoins contemporains en le modifiant.

On peut aussi citer la Restitution et l'entretiens.

Ces opération peuvent assurer la durabilité des monuments historique est les transmettre aux générations futures.

2.2. Développement :

« Le développement est l'action de faire croître, de progresser, de donner de l'ampleur, de se complexifier au cours du temps. »¹⁸

¹⁶ Charte de Venise 1964

¹⁷ Charte de Venise 1964 article09

¹⁸<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/d%C3%A9veloppement/24951>

Le terme de développement, utilisé dans les sciences humaines, désigne l'amélioration des conditions et de la qualité de vie d'une population, et renvoie à l'organisation sociale servant de cadre à la production du bien-être.

Amélioration du bien-être, le développement relève donc davantage du qualitatif que du quantitatif. Si le développement a transformé la planète depuis la Révolution industrielle du XVIIème siècle, il a aussi creusé les écarts entre les territoires et leurs populations.¹⁹

2.3. Développement durable :

La définition la plus répandue du développement durable est la suivante : « *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.* »²⁰ cette notion est apparue dans le contexte de crise économique des années 70. Les pays « développés » ont alors pris conscience de divers problèmes, entre autre :

- Epuisement des ressources économiques non renouvelables
- Détérioration de l'environnement
- Accentuation des inégalités sociales entre les pays riches et les pays pauvres mais aussi au sein des sociétés développées du même pays...

En pratique il est admis que le développement durable est un développement qui intègre les aspects économiques, sociaux, et environnementaux, c'est à dire, qui équilibre ces aspects.

La notion de développement durable fait aujourd'hui partie intégrante du discours de la majorité des dirigeants et des politiques de développement. Les premières grandes conférences internationales sur les effets de l'activité humaine sur l'environnement se concentraient surtout sur la protection de certains aspects environnementaux.²¹

3. La relation entre le développement et le patrimoine :

Le patrimoine mis en valeur joue un rôle essentiel dans le développement de la ville en redynamisant l'activité économique et en développant l'attractivité touristique du territoire. Selon *Gravari-Barbas*, "Tout responsable urbain, élu ou technicien, semble désormais persuadé qu'une ville qui valorise ses héritages architecturaux et urbanistiques se donne les moyens de mieux préparer son avenir".

¹⁹ Patrimoine culturel & développement local Activité 1 : Recherche et Analyse Approfondissement de la connaissance / Enquête / Etude Avril 2012

²⁰ Bruntland, 1987

²¹ www.ddsadcestrie.org

La valorisation du patrimoine local constitue un moteur pour le développement local durable des collectivités. Les objectifs de sa valorisation du patrimoine sont diverses, elles peuvent être résumées comme suit :²²

- ✓ Les raisons économiques : par la création des activités, des revenus et des emplois.
- ✓ Les raisons touristiques : le patrimoine représente un attrait touristique d'une localité, et génère des retombées économiques considérables. Il est un levier concret de création d'emploi.
- ✓ Les raisons sociales et culturelles : il renforce l'identité et donne du sens au territoire. Il est un des éléments constitutifs de l'identité locale et du sentiment d'appartenance, moteur de citoyenneté et de solidarité.

Aujourd'hui, le patrimoine et le développement durable sont des concepts étroitement liés. En effet, le patrimoine comme ressource « épuisable » se doit d'être protégé et transmis aux générations futures. Un moyen de le valoriser reste indéniablement la promotion du tourisme culturel durable, c'est désormais une idée largement répandue dans le monde.

« Dans le cadre de l'expérience touristique, la société d'accueil présente au touriste les lieux, sites, objets patrimoniaux, aspects culturels, fêtes, traditions qu'elle considère étant les plus significatifs, et les présente à la manière d'une synthèse d'un passé voulu, d'un présent approprié et parfois de quelque avenir souhaité »²³.

Dans la définition extensive du tourisme patrimonial et culturel proposée par Rachid Amirou, chaque patrimoine ou site détient sur son territoire propre une parcelle plus ou moins grande du « patrimoine de l'humanité » dont le touriste culturel est de plus en plus curieux. Cette quête de sens qui habite finalement la majorité des touristes qui « votent avec leurs pieds », tend à abolir les distinctions institutionnelles, économiques et commerciales entre le « grand patrimoine », le « patrimoine urbain », le « petit patrimoine rural », le patrimoine industriel, etc.²⁴

Parmi les indicateurs de La valeur économique du patrimoine, on évoque « son potentiel en matière d'usages, de communication, d'appropriation par des résidents et des touristes », sa valorisation « renvoie à la capacité d'un lieu d'attirer du tourisme ou à l'installation d'entreprises de services dont les employés et cadres sont sensibles à la qualité de l'environnement architectural esthétique ou historique. Elle procède surtout de la valeur symbolique associée au patrimoine, celle qui en fait un condensé d'histoire, de références

²² www.metiers-territoire.eu/pages/documents/cahier06.pdf

²³ E.J. Venturini « le patrimoine au-delà du spectacle » Tourisme culturel et développement durable , ICOMOS, paris 2011.

²⁴ Ibid.28

communes, celle qui entre dans la psyché nationale. On conçoit alors qu'une valeur marchande nulle puisse être associée à une valeur symbolique ou scientifique élevée (par exemple, une église de campagne). Dans ce cas, on parle de valeur externe du patrimoine ; celle-ci fait du patrimoine un bien en partie public (dont l'existence bénéficie à tous) et légitime l'intervention publique. »²⁵. On peut dire que la valorisation du patrimoine, pour que ce soit un moteur de développement économique, se fait pour but :

3.1. Le tourisme culturel :

Le tourisme culturel provoque le déplacement de millions de personnes attirées par l'existence de biens patrimoniaux partout dans le monde.²⁶

Il s'intéresse particulièrement à la découverte de cultures différentes, proches ou éloignées dans le temps et dans l'espace, à travers toutes les formes dont elles se manifestent : matérielles, à travers le bâti patrimonial en tant que cadre représentatif d'un mode de vie, avec les productions artisanales et artistiques en tant qu'expression d'une manière de vivre et de communiquer, et toutes formes de manifestations intangibles, telles que les traditions, les festivités, les habitudes culinaires et autres.

« Le patrimoine, et surtout le patrimoine bâti, occupe une place primordiale dans les rapports entre culture locale et tourisme dans le cadre de la mondialisation. Dans ce sens, le tourisme est une des composantes majeures de toute proposition visant la gestion durable du patrimoine dans le cadre de la gestion durable de l'environnement social culturel et territorial. »²⁷

Le tourisme, donc, a besoin du patrimoine comme ressource capable de motiver le voyage des gens, et d'un patrimoine toujours dans son meilleur état, dans de conditions optimales²⁸

Pour faire du patrimoine un moyen de développement durable, il faut parvenir à :

- l'intégrer dans la vie économique, sociale et culturelle d'un territoire ;
- le valoriser par des animations touristiques et culturelles.

Afin d'instaurer et de faire respecter les principes d'un tourisme durable, tous les acteurs touristiques doivent collaborer:

- Les autorités nationales et locales: par leur appui à ce secteur;
- L'industrie touristique: qui a un rôle majeur dans l'instauration et le respect du tourisme durable;

²⁵ Valoriser le patrimoine culturel de la France Rapport Françoise Benhamou et David Thesmar Commentaires Philippe Mongin Philippe Trainar Compléments Jean-Yves Gacon, Xavier Greffe, Thérèse Laval, Thomas Paris et Walter Santagata CAE097_Culture.pmd 1 20/05/2011.

²⁶ E.J. Venturini « le patrimoine au-delà du spectacle » Tourisme culturel et développement durable , ICOMOS, paris 2011

²⁷ E.J. Venturini, op.cit.

²⁸Ibid

- Le touriste lui-même: le rôle du touriste est de respecter les coutumes et normes du pays d'accueil, ne cherchant pas à imposer sa culture, mais étant au contraire ouvert à la nouveauté et à l'expérience. Des comportements raisonnables et respectueux éviteraient, dans bien des cas, de nombreux conflits sociaux et culturels. Le rôle d'information et de sensibilisation des touristes incombe également aux acteurs, pratiquement c'est le rôle des guides touristiques.²⁹

3.2. Les visites culturelles et les circuits touristiques

Les visites culturelles sont une démarche du tourisme. Elles constituent un moyen d'apprendre et de découverte pour les visiteurs, pour les touristes et même pour les habitants.

Le parcours peut passer par les monuments historiques et les nouveaux établissements d'attractivité. L'objectif de ces circuits est de donner une image de la localité à travers les éléments patrimoniaux, matériels et immatériels existants dans la ville. Cette démarche assure la relation entre le patrimoine et le développement économique local par l'attractivité proposée parce que « *Une ville dont le patrimoine culturel est accessible à tous devient plus attractive et plus dynamique pour les résidents et les touristes et bénéficie ainsi de retombées positives sur sa croissance économique et ses revenus.* »³⁰

Les circuits touristiques ont plusieurs objectifs :

✓ POUR LES VISITEURS :

- Fournir un accès à des attractions clés de la ville dans un espace clairement défini.
- Permettre aux guides et visiteurs d'organiser le programme de façon efficace pour saisir les particularités de la ville dans un délai relativement court.
- Présenter la ville aux visiteurs qui souhaitent prolonger leur séjour, en leur donnant des repères simples et en les invitant à s'aventurer plus loin pour continuer à découvrir le patrimoine passé et présent de la ville.
- Augmenter le niveau de satisfaction des touristes qui visitent la ville et améliorer la qualité de l'expérience citadine pour la population locale.

✓ POUR LES ORGANISMES DE GESTION DES DESTINATIONS (MUNICIPALITÉS) :

- « Le circuit constitue un bon outil d'organisation et de communication des messages et images sur le caractère de la ville à destination des visiteurs.
- Il contribue à l'expérience globale du visiteur et sa découverte de la ville et de ses résidents, de son origine historique et de son empreinte culturelle.

²⁹ La valorisation du patrimoine et nouvelles alternatives pour un développement local durable dans le Sud-est tunisien Hanane ABICHOU *, Anne Marie JOUVE **, Helene REY VALETTE * , Mongi SGHAIER *** 2009 page 55

³⁰ LES ENJEUX DE L'ACCESSIBILITÉ EN EUROPE Jesús Hernández Galán, site internet de la LHAC ((www.lhac.be).

- Il représente une version réduite de la ville et permet d'introduire les sites incontournables de la destination pour le touriste.
- Il permet aux professionnels de promouvoir la culture de l'accessibilité touristique. »

Dans la plupart des cas, le circuit présente des points de départ et d'arrivée précis et traverse un environnement historico-culturel diversifié. Dans certains cas au contraire, il indique un itinéraire à l'intérieur du centre-ville où le visiteur est libre de ses mouvements, sans début ni fin établis.

Pour que ce soit facile à découvrir la richesse patrimoniale d'une ville, les circuits touristiques doit être :

- suivi selon l'envie du visiteur, ses capacités et le temps disponible pour la visite.
- Le parcours doit être clairement indiqué au sein du circuit par : des dispositifs de signalisation, cartes, panneaux indicatifs et d'autres supports d'orientation.
- L'accessibilité ne s'applique pas uniquement à l'accès physique au parcours. Le circuit doit comporter certains points d'intérêt du circuit identifiables ils doivent également être accessibles.³¹

4. Cas référentiels à l'étranger :

Pour illustrer le cas de pays qui ont misé sur leur patrimoine et sa valorisation par des actions qui lui sont directement rattachées telles que la restauration, la réhabilitation, etc... Et d'autres activités artisanales et économiques qui contribuent à le valoriser par leur animation, nous présenterons des exemples de la France, le Maroc et la Tunisie.

Ces pays ont pratiqué des politiques culturelles de valorisation et de réhabilitation de leur patrimoine qui ont réussi à changer leur paysage économique et social. Avec le soutien de plusieurs acteurs économiques et sociaux, ils sont devenus des pôles culturels forts, des points de référence, attirant des investissements nationaux et internationaux. Ils ont pu prouver que l'investissement dans le patrimoine bâti permet de donner un nouveau souffle à ces territoires, en affirmant que ce patrimoine n'est pas un effet du développement économique, comme il est coutume de le considérer, mais bien une source et un outil.³²

³¹ Ibid.

³² Les festivals : moteurs de la valorisation du patrimoine et de l'attractivité touristique d'un territoire «Le Festival de la Photographie Les Rencontres d'Arles et la ville d'Arles» Mémoire professionnel présenté pour l'obtention du Diplôme de Paris 1 - Panthéon Sorbonne MASTER PROFESSIONNEL "TOURISME" (2e année) Spécialité Valorisation Touristique des Sites Culturels Par DIAMANTAKI Garyfallia septembre 2010 page : 25

4.1. La France :

La France, riche de ses nombreux sites et monuments renommés, étant le premier pays d'accueil touristique du monde. Elle a accueilli, récemment, 74 millions de visiteurs étrangers, et le tourisme a rapporté 117 milliards de chiffre d'affaires.³³

4.1.1. La politique de tourisme en France :

Le tourisme en France est favorisé par différents facteurs historiques, sociétaux et politiques, qui en font une activité importante de l'économie française. Le tourisme culturel tient une place spécifique en France, tant dans l'activité touristique considérée d'un point de vue économique que dans l'attractivité et le rayonnement de la France. Les musées, les monuments, les festivals et les évènements culturels drainent chaque année des millions de visiteurs français et étrangers.³⁴

La France compte pas moins de 40000 monuments historiques classés ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques et bénéficiant ainsi d'une législation protectrice.³⁵ Ces monuments attirent chaque année un nombre important de visiteurs et apportent une contribution essentielle à l'activité touristique.

Pour les touristes, la France est une destination culturelle appréciée pour son histoire, ses monuments et son art de vivre. Dans ce contexte, il apparaît que la grande richesse de l'offre culturelle de la France accompagnée à une meilleure valorisation du patrimoine monumental constitue un important potentiel de développement de l'activité touristique.

La France, comme étant un pays européens, a adopté une stratégie nationale de développement durable le 3 juin 2003 par la réalisation des agendas 21 locaux pilotés par le ministère de l'écologie et du développement durable.³⁶

4.1.2. Exemple ; La ville de Pérouge :

Nous nous sommes intéressé spécialement au « patrimoine mineur » et non aux monuments majeurs de la France pour essayer de comprendre comment « le petit patrimoine » peut contribuer au développement local.

Pour cette raison on a choisi le village de Pérouges, ce dernier est une commune française, située à une quarantaine de kilomètres de la ville de Lyon. Elle est connue pour sa cité médiévale, (figure 1) cette dernière qui est classée parmi les beaux villages en France grâce à un patrimoine

³³ www.ladocumentationfrancaise.fr/pages-europe/d000688-riche...europe.../article

³⁴ www.lefigaro.fr > ECONOMIE > Conjoncture (archives)

³⁵ *UNE NOUVELLE DYNAMIQUE POUR LES POLITIQUES DE CONSERVATION DU PATRIMOINE MONUMENTAL* 2008
Rapport présenté par M. Jean-Jacques Aillagon

³⁶ <http://www.icomos.org/fr/chartes-et-normes/179-articles-en-francais/ressources/charters-and-standards/427-charte-europeenne-pour-le-patrimoine-architectural-1975>

Le patrimoine comme outil de développement local

architectural et culturel unique, elle est un des lieux les plus touristiques du département, accueillant 300 000 visiteurs par an³⁷.



Figure01 : la cité médiévale, vue panoramique sud

Source : www.googleimage.com



Figure02 : Pérouge (visite des touristes)

Source : www.googleimage.com

Elle bénéficie d'atouts touristiques incontestables : ruelle étroites, pavée de galette, église forteresse, belles constructions en pierre, rempart...(Figure 3/4)

³⁷www.slideshare.com



Figure03 : avenue de Péruges

Source : www.googleimage.com



Figure04 : avenue de Péruges

Source : www.googleimage.com

L'objectif de la démarche touristique de Péruges est

- l'amélioration de la qualité de découverte du site et de prolonger la visite,
- fidéliser les visiteurs,
- redynamiser l'image de la cité.
- les sentiments d'appartenance et de fierté pour les habitants sont intégrés aussi dans cette démarche.

Péruges, le village médiéval, joue un rôle très important dans l'économie de la localité ; Un grand parking des visiteurs de 330 places a été réalisé, le stationnement est payant, celui-là présente 15% de budget communal de Péruges.³⁸ Un certain nombre de RDC des maisons vides qui pourraient accueillir des artisans et des commerçants. (Figure 5/6)



Figure 05 : Péruges (les RDC réservés pour le commerce)

Source : www.googleimage.com



Figure06 : Péruges (les RDC réservés pour l'artisanat)

Source : www.googleimage.com

³⁸ www.péruges.org

Pérouge est fréquentée par des groupes des personnes âgés, des scolaires ou des associations qui viennent pour la découverte de la cité et aussi pour les pique-niques sur place. L'état intervient en priorité sur l'économie, l'industrie, le transport, les services, l'accueil de nouvelles populations et aussi le tourisme, ils jouent un rôle important en matière de développement du territoire.³⁹

Le comité de vieux Pérouges a permis la conservation du décor et souhaite proposer plutôt un village-musée. Le tournage des films, les maisons d'hôtes et les festivals (figure 7) du printemps musical de Pérouge sont aussi des stratégies qui améliorent l'économie touristique.⁴⁰



Figure07 : Pérouge (festival)

Source : www.googleimage.com

Pérouge est une ressource vivante et pas une carte postale consommée par des étrangers en balade. Cette ressource vivante est alimentée avec créativité, culture, artisanat, événement, rencontre... en été sur les façades en plein air et en complément avec une projection à l'intérieur, l'installation des métiers d'art liés à la restauration du patrimoine y compris des commerces en cohérence avec les traditions des habitants ; expression de la modernité à partir des activités anciennes.⁴¹

Lacommune est bénéficiaire de cette ville en tant que localité attractive des touristes par conséquence source derevenus monétaires, et puis la dynamique de tourisme pousse le développement de la ville et du pays qui peut être axée sur la valorisation et la protection de son patrimoine.

³⁹www.mespeticarnets.com/2017/11/que-voir-perouges-ain.html

⁴⁰<https://fr.slideshare.net/.../prouges-revalorisation-et-redynamisation-de-la-cit-mdivale->

⁴¹www.data.gouv.fr/en/territoires/commune/01290@1942-01-01/Perouges/

Or ce sont plutôt les villes qui attirent le plus grand nombre de touristes, tant Français qu'étrangers. On peut dire que le tourisme de ce pays permet d'améliorer l'économie locale, par conséquent le développement au niveau local.⁴²

4.2. Le Maroc :

Le Maroc est doté, en plus d'une situation géographique qui le privilégie, d'une culture riche, authentique et diversifiée, dont le potentiel, comme levier du développement économique est sous-exploité. Pour cette raison, l'état a décidé de tirer profit de ce gisement de richesses pour accorder au patrimoine culturel une place de choix dans les politiques et les stratégies de développement économique et de lutte contre la pauvreté. Cela fait par la création de conditions organisationnelles et l'amélioration des conditions d'existence, de protéger et de revaloriser le patrimoine culturel pour qu'il soit un outil du développement économique⁴³.

4.2.1. La politique de tourisme

Une des raisons qui nous a poussés à choisir le Maroc comme exemple à traiter, c'est sa richesse historique qui en fait une destination privilégiée. Ce pays a un patrimoine culturel diversifié qui s'exprime dans l'urbanisme et les monuments à travers toutes les régions du pays. Ainsi le secteur touristique occupe une place importante dans l'économie marocaine, vu les gains qu'il génère, les emplois qu'il crée et son rôle dans la dynamisation des autres secteurs. Le Maroc est mondialement connu pour ses villes impériales (Fès, Marrakech, Rabat), sa gastronomie et son artisanat.



Figure08 : les activités artisanales

Source : www.googleimage.com

⁴² www.francetvinfo.fr

⁴³ Définition du patrimoine culturel et ses composantes Document consensuel de référence Octobre 2010



Figure09 : les repas traditionnels

Source : www.googleimage.com

Bien que le patrimoine culturel offre un avantage considérable dans la démarche touristique qu'offre son territoire, le gouvernement affirme que ce dernier ne doit pas se limiter aux villes ou aux monuments historiques⁴⁴.

Pour préserver sa culture, ses valeurs, ses traditions, son identité et son environnement ; le Maroc s'est engagé dans une démarche de développement touristique et a établi «*une Charte marocaine du tourisme responsable*». Cette charte s'appuie sur le code mondial de l'éthique du tourisme édité par l'organisation mondiale du tourisme et validé par les Nations Unies le 21 Décembre 2001.

L'article 4 de cette charte explique la relation qu'il faut entretenir entre le tourisme et le patrimoine et dont l'intitulé est : «*Le tourisme, utilisateur du patrimoine culturel de l'humanité et contribuant à son enrichissement*». Il s'explique comme suit :

- Les ressources touristiques appartiennent au patrimoine commun de l'humanité. Les communautés vivant sur ces territoires ont vis-à-vis d'elles des obligations et des droits particuliers.
- Les stratégies et activités touristiques doivent être menées dans le respect du patrimoine artistique, archéologique et culturel, qu'elles doivent protéger et transmettre aux générations futures.
- L'activité touristique doit être conçue de manière à permettre la survie et l'épanouissement des productions culturelles, artisanales et traditionnelles et non à provoquer leur standardisation et leur appauvrissement.

⁴⁴ Khalid CHEGRAOUI; Développement et réanimation culturelle au Maroc, Approche critique d'une expérience locale, Le cas du festival (mousssem) des fiançailles d'Imilchil, édition : Institut des Etudes Africaines, Mars 2009, Rabat – Maroc

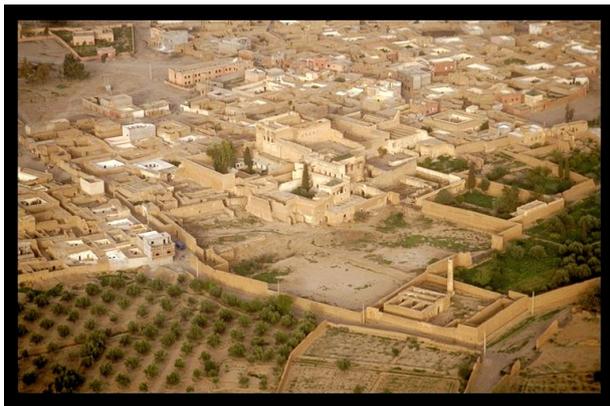


Figure10 : les ksour de Maroc
Source : www.googleimage.com



Figure11 : les ksour de Maroc
Source : www.googleimage.com

Ce pays a connu, au cours des années dernières, une bonne expérience dans le domaine de la réhabilitation de l'architecture traditionnelle. Ses expériences sont ponctuées sur les sites du patrimoine mondial, et les monuments ou édifices classés au niveau national.⁴⁵

On peut dire que la réhabilitation est une gestion du patrimoine très ancien et les exemples au Maroc sont nombreux et variés dans ce domaine. (Figure 4/5)

Le secteur du tourisme est devenu l'action principale de dynamiser la réhabilitation dans les différentes régions du pays, en prends comme exemple Marrakech et les zones présahariennes.

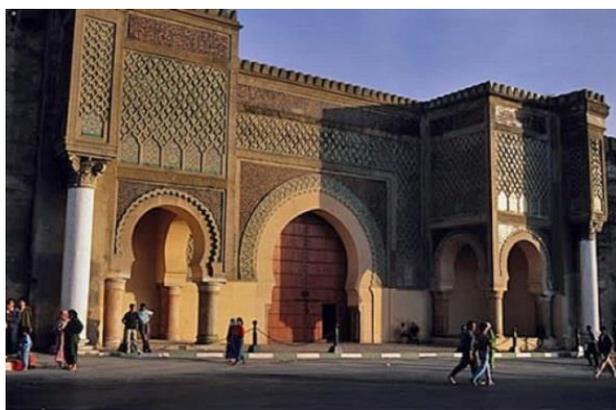


Figure12 : la vieille ville de Meknès Maroc
Source : www.googleimage.com

Par ailleurs, un nouvel arrêt national a été lancé, ce dernier gère le développement dans toutes ses dimensions économiques, sociales et humaines. Il s'agit du programme INDH (Initiative Nationale de Développement Humain), lancée par le roi du Maroc en mai 2005.⁴⁶

⁴⁵ Article ; Architecture traditionnelle et réhabilitation au Maroc

⁴⁶ Article : l'architecture traditionnelle et la réhabilitation au Maroc

Il monte des projets de développement dans les territoires du Maroc en intégrant les acteurs traditionnels, territoriaux et de la société civile. Cette politique joue un rôle très important dans la vie des quartiers.

4.2.2. Pôles d'Economie du Patrimoine (PEP)

L'objectif majeur du PEP est d'exploiter le patrimoine comme une richesse économique, ainsi que construire des projets de territoire qui utilisent le patrimoine non plus comme un simple objet culturel ou touristique, mais comme un atout important d'un développement innovant en phase avec les attentes des citoyens, connecté avec l'ensemble des activités économiques et délibérément inscrit dans la modernité.

Basée sur l'utilisation du patrimoine comme richesse pouvant fournir de nouvelles opportunités pour améliorer les performances économiques des territoires, les objectifs stratégiques de cette action sont :⁴⁷

- Favoriser l'ouverture des territoires qui font l'objet d'un PEP grâce à une attraction accrue drainant des flux plus importants des visiteurs ;
- Fournir aux collectivités locales et à la société civile les outils d'une gestion durable du patrimoine ;
- Encourager la participation du secteur privé à la conservation et la mise en valeur du patrimoine.

Les principaux axes thématiques de développement des PEP et leurs mécanismes de mise en œuvre ont été définis comme suit :

- l'axe adressant les problématiques de sauvegarde et de promotion du patrimoine pour la création des emplois ;
- L'axe visant la valorisation des paysages culturels et la qualité de la vie en vue d'une meilleure attractivité territoriale ;
- L'axe visant l'intégration du patrimoine à la gestion et à l'aménagement de l'espace urbain et rural ;
- L'axe mettant l'accent sur les volets de communication et de marketing à travers le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication et leur exploitation au service du développement du patrimoine et des PEP ;
- L'axe formation aux métiers du patrimoine.⁴⁸

⁴⁷ Article : l'architecture traditionnelle et la réhabilitation au Maroc

⁴⁸ Article : l'architecture traditionnelle et la réhabilitation au Maroc

4.2.3. Exemple : (la ville de Marrakech) :

La Médina de Marrakech, classée comme patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco en 1985, cette ville constitue la première destination touristique au Maroc. Elle est appréciée pour la richesse de son patrimoine historique et des conditions d'accès faciles. C'est ainsi et pour assurer son rôle de métropole régionale et de première destination touristique au Maroc. Marrakech doit gagner le pari de préserver son patrimoine qui constitue sa première richesse.⁴⁹

Cependant, les réussites apparentes de ce développement rapide cachent malheureusement une réalité sociale préoccupante⁵⁰.

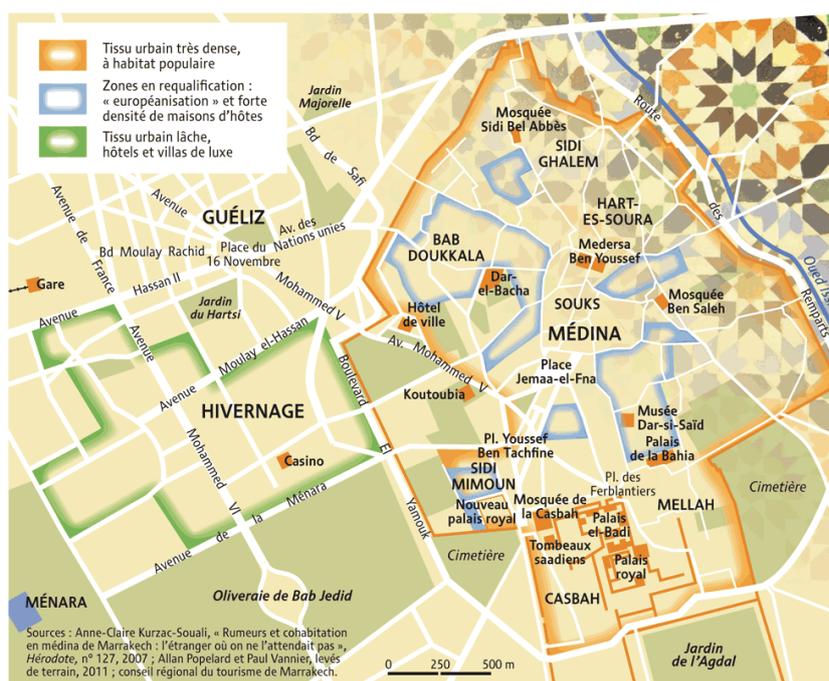


Figure13 : Zones d'occupation de la medina de Marrakech : effet de gentrification.

Source : www.googleimage.com

Entre d'un côté, des maisons traditionnelles rénovées par de riches propriétaires (souvent étrangers) et des logements dégradés et surpeuplés, la mixité sociale devient impossible.

Les élites locales et les classes moyennes émergentes n'ont pas entamé le moindre mouvement de retour sur les espaces traditionnels de la médina.

Le développement régional constitue un enjeu majeur pour le Maroc, qui vise à diminuer les disparités socio-économiques entre ses régions. Sa démarche consiste en une lutte contre les clivages centre-périphérie et ville-campagne.⁵¹

⁴⁹ El Moutia ABOURMANE, DESS : La gestion de l'eau et le tourisme durable, cas de la ville de Marrakech, Université Cadi Ayyad (Maroc), 2005

⁵⁰ Anne-Claire Kurzac-Souali; Rumeurs et cohabitation en médina de Marrakech : l'étranger où l'on ne l'attendait pas ; HÉRODOTE revue de géographie et de géopolitique, 127 - Géopolitique du tourisme (quatrième trimestre 2007

⁵¹ Article : l'architecture traditionnelle et la réhabilitation au Maroc

L'animation par la valorisation des activités artisanales qui contribuent à l'attractivité de ce patrimoine vivant, elles constituent, pour la médina, une source d'intérêt supplémentaire qui a des retombées économiques et sociales très importantes pour la ville.

La médina de Marrakech est caractérisée par ses souks très caractéristiques autant par leur organisation que par leur taille. Leurs parcours constituent une expérience très enrichissante pour les visiteurs. Ces souks sont organisés par quartiers et par métiers comme suit :



Figure14 : Carte des souks de Marrakech,

Source : extrait de la carte générale de l'office du tourisme.

- Ahiak : tissus et vêtements,
- Attarine : fer blanc et épiciers,
- Cherratine: cuir,
- Chouari : vannerie et bois,
- Dhabia : bijoutiers,
- Dlala : djellabas. ,
- El Kebir : maroquinerie. ,
- Eloustat : tissus, laine, couverts en bois ... ,
- Fekharine : poteries.,
- Haddaddine : forgerons et ferronnerie,
- Kassabine : vannerie et épices,
- Les Tamis : lustres et lampes en fer forgé,
- Moulay Ali : divers,
- Nejjarine : menuisiers,
- Rabia : tapis,
- Sabbaghine : teinturiers,
- Smata : babouches,
- Zrabia : maroquinerie et tapis...



Figure15 : le souk de Marrakech

Source : www.googleimage.com

4.3. Tunisie :

Ce pays possède un patrimoine culturel très riche en Méditerranée comprenant : des sites archéologiques de toutes les époques (préhistoriques, antiques et médiévales), des monuments (thermes, temples, amphithéâtres, mosquées, musées, églises...) aussi que des arts et traditions (mosaïques, statues, bas-reliefs, costumes et bijoux).⁵²

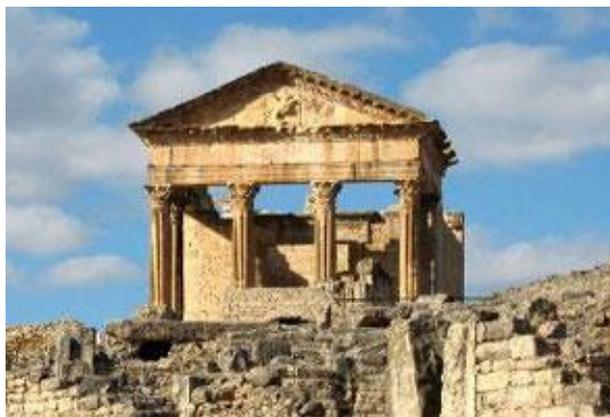


Figure16 : un monument historique en Tunisie

Source : www.googleimage.com



Figure17 : un monument historique en Tunisie

Source : www.googleimage.com

4.3.1. La politique de tourisme :

La Tunisie possède des valeurs historiques et architecturales et des potentialités qu'il offre sur le plan touristique, l'État tunisien a une volonté patrimoniale qui apparaît dans les études et les aménagements et même de servir de base au développement de tourisme culturel durable.

Grâce à sa richesse monumentale et ses caractéristiques géographiques et climatiques, la Tunisie est classée parmi les pays méditerranéens les plus développés dans le secteur touristique. Les investissements et la mise en place d'une infrastructure hôtelière très importante, lui ont permis d'être parmi les destinations privilégiées des touristes.

⁵²<http://www.turess.com/fr/lexpert/5440>

L'exploitation du patrimoine est l'une des solutions pour développer une activité touristique culturelle. Tunis, Sousse, Kairouan, sont des villes tunisiennes dont le tourisme en médina apparaît comme un choix pour le tourisme thermal, font l'objet de cette nouvelle politique touristique qui mise sur la diversification de l'offre. La médina est devenue l'espace patrimonial par excellence pour le développement d'un tourisme culturel. Donc la valorisation touristique des potentialités patrimoniales permet de diversifier le produit touristique tunisien et d'améliorer le secteur touristique.

Les nouvelles orientations de cette stratégie reposent surtout sur⁵³:

- La diversification de l'offre pour élargir et diversifier la clientèle.
- La durabilité du développement : répondre aux besoins des touristes et des régions.

L'expérience tunisienne sur le tourisme culturel propose un schéma directeur qui s'appuie sur deux volets importants⁵⁴:

- Une législation adéquate au niveau du classement des monuments historiques et du plan de sauvegarde.
- Une politique de mise en valeur durable du patrimoine monumental au niveau: de l'esthétique architecturale, de la promotion culturelle, de la promotion du tourisme culturel, de la promotion économique.

Le principe fondamental qui doit être adopté pour la mise en valeur de ce patrimoine est composé des deux points:

- ✓ La restauration suivant un programme et un cahier des charges bien défini,
- ✓ La reconversion qui permet au monument restauré de continuer à vivre

Pour atteindre les objectifs de cette démarche, l'État tunisien compte sur la sauvegarde, la mise en valeur, la conservation, la valorisation et la mise en valeur du patrimoine.

4.3.2. Exemple : la médina de Tunis

Tunis est l'une des villes arabo-musulmanes les mieux conservées.⁵⁵ Elle a été classée patrimoine mondial de l'UNESCO en 1979.

L'association de sauvegarde de la médina de Tunis a engagé des travaux en faveur de la sauvegarde du patrimoine monumental à valeur culturelle en lui affectant de nouvelle valeur sociale et économique en se basant sur le fait que :

⁵³ Jean-Paul MINVIELLE, Mounir SMIDA, Wided MAJDOUB ; Tourisme saharien et développement Durable Enjeux et approches comparatives ; Tozeur (Tunisie), Université de Sousse, faculté de droit et des Sciences Economiques et Politiques, Actes du Colloque International 9 au novembre 2007, p. 616 et 617

⁵⁴ Idem, p.626

⁵⁵ Sémia Akrouit Yaïche : architecte-urbaniste, Directrice générale de l'Association Sauvegarde de la Médina de Tunis

- Le développement d'un tourisme non planifié peut avoir des conséquences néfastes sur les sites culturels,
- Les villes historiques abritent souvent des populations démunies incapables de supporter les coûts d'entretien et de conservation de leurs demeures.

Ces dernières années, des investissements importants ont été opérés dans la médina de Tunis. Ils ont concerné les infrastructures, les équipements et l'habitat. Parmi ces projets on distingue le projet HAFSIA financé en partie par la banque mondiale dans le cadre du projet urbain⁵⁶. Les actions menées dans le cadre de ce projet des monuments historiques pour des propositions d'intervention intégrée et sur une politique de sauvegarde définie suivant deux grands thèmes : restaurer les monuments historiques et l'habitat social.

Les tunisiens, parlant sur l'expérience d'EL HAFSSIA, ont travaillé sur la réhabilitation d'un quartier, chose qui est la base de toute réflexion sur le développement d'un tourisme culturel.

Le projet de restructuration du quartier HAFSIA a surmonté le processus de dégradation avec :

- ✓ Amélioration de l'infrastructure du quartier et renforcement du tissu urbain traditionnel de la Médina.
- ✓ revitalisation des activités commerciales du quartier.
- ✓ remplacement ou réhabilitation de plusieurs de ses habitations en ruines
- ✓ Favorisation des échanges entre habitants de milieux sociaux différents.

Ces actions ont eu un impact important sur la Médina, tant sur les plans architectural, social et économique que sur le plan patrimonial. Ils ont permis : ⁵⁷

- ✓ la réhabilitation de quartiers entiers définis dans le Plan d'aménagement de la Médina comme des zones de restructuration à cause de leur état de délabrement,
- ✓ Ils sont conçus comme des projets intégrés faisant intervenir plusieurs composantes à la fois, telles que la rénovation, la réhabilitation, l'amélioration des infrastructures et aussi la création d'emplois.

Les points essentiels de la stratégie sont :

- ✓ Sauvegarde du patrimoine monumental
- ✓ Animation culturelle ; en intégrant le patrimoine dans la vie quotidienne.

Pour cet objectif, le schéma directeur proposé s'appuie sur 2 volets importants :

- ✓ Une législation adéquate du classement des monuments historiques et du plan de sauvegarde;
- ✓ la mise en valeur du patrimoine monumental au niveau :

⁵⁶ Sauvegarde durable : cas de la médina de Tunis, Association de sauvegarde de la médina de Tunis.

⁵⁷ Article : Patrimoine tunisien: Une richesse remarquable à valoriser Moncef Ben Salem Publié dans Tunisie news le 11 - 04 - 2011

- de l'esthétique urbaine
- de la promotion culturelle.
- de la promotion du tourisme culturel.
- de la promotion économique.
- de la résolution des problèmes du stationnement et de la circulation.

Pour insérer le patrimoine monumental dans le cadre de développement urbain de la cité, les actions abordées sont :

- les récupérations des bâtisses laissées à l'abandon (des édifices religieux, des medersas, des fondouks, des palais) afin d'en faire des lieux prestigieux, rayonnant d'art et de culture et participant à la promotion socio-économique de la ville.
- La mise en valeur de ce patrimoine avait comme principe la restauration et la réaffectation nouvelle si la fonction originelle n'existe plus.
- La reconversion permet au monument restauré de continuer à vivre et à jouer un rôle déterminant dans le développement d'une cité.

Pour dynamiser le tourisme, lui donner une importance et pour bénéficier les monuments historique de la médina, l'action des parcours touristique est utilisée dans cette ville. Ces parcours capables d'engendrer et de visite des monuments restaurés et réaffectés à des fonctions diverses.

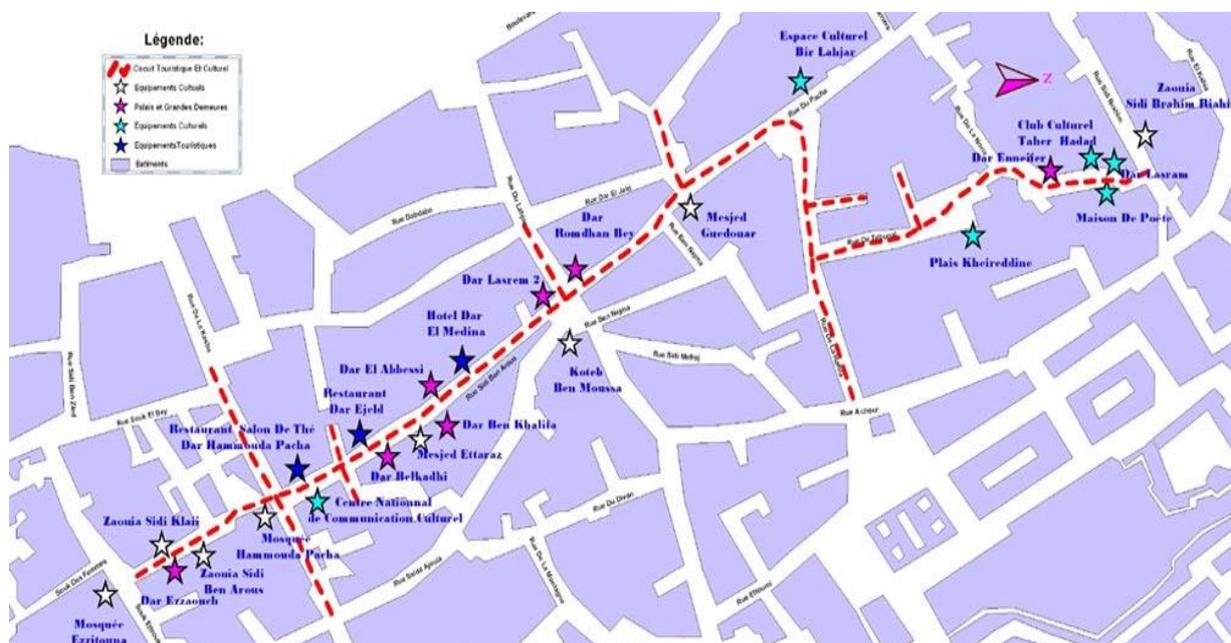


Figure18 : Circuit touristique et culturel de la medina de tunis

Source : www.googleimage.com

5. L'Algérie :

Le patrimoine de notre pays est très vaste ; des monuments majeurs telle que les mosquées, les cathédrales, les caravansérails... ; des casbahs au nord, les ksour au Sahara, les maisons vernaculaires aux territoires intérieurs et plein d'autres biens culturels immobiliers.

Les monuments historiques invitent les touristes pour les découvrir, c'est le cas en Algérie. Or, les touristes n'ont pas besoin juste de voir les monuments historiques et prendre quelques photos, mais ils cherchent le bon accueil qui va leur servir. Dans cet égard, est-ce que l'Algérie offre l'accueil exemplaire pour les touristes ? Parallèlement, l'état pense toujours à fournir des démarches vers un développement économique, c'est l'occasion de profiter du patrimoine qui offre lui-même une ressource environnementale qui va pousser l'économie et puis le développement économique. Pour cela, établir des équipements de loisir et d'hébergement ne sont pas des équipements de base seulement mais sont des moyens d'attractivités.

L'Algérie a mis des lois pour la valorisation du patrimoine et pour la prise en considération au cours des aménagements de ses territoires.

5.1. La législation du patrimoine en Algérie :

Le premier texte relatif au patrimoine bâti de l'Algérie indépendante date de 1967 c'est seulement à partir de l'année 1990, suite à l'ouverture politique et aux nouvelles orientations dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement, que l'Etat s'est plus préoccupé de la question du patrimoine bâti. D'autres actions ont été menées, dont le principal est le classement de 06 sites comme patrimoine mondial et 390 sites et monuments historiques comme « patrimoine national », à partir de l'année 2003. En outre, un grand programme de réhabilitation d'immeubles, localisés dans les centres anciens de quatre grandes villes du pays, a été lancé durant l'année 2008.⁵⁸

Parmi ces lois on cite :

a) La loi n°90-29 du 1er décembre 1990 relative à l'aménagement et l'urbanisme, modifiée et complétée, a pour objet la formation et la transformation du cadre bâti existant.

Cette loi est le premier texte ayant orienté la constructibilité des terrains au regard de la protection du patrimoine bâti. Elle a, en outre, fixé les règles générales d'aménagement et d'urbanisme. L'article 43 précise : « *Les territoires présentant un caractère culturel ou historique marqué [...] sont soumis à des dispositions particulières* ». Son article 47 fixe : « *les obligations [...] notamment en ce qui concerne la construction, la localisation, la desserte, l'implantation*

⁵⁸ Ce programme a couvert les villes d'Alger, Annaba, Constantine et notamment Oran qui a bénéficié d'un projet de réhabilitation de 600 immeubles, qui est actuellement en cours. Un montant global de 325,6 millions de dinars a été dégagé pour la phase étude de ce programme.

des constructions, l'architecture, la sauvegarde et la mise en valeur de l'environnement du patrimoine culturel et historique ».

b) La loi n° 98-04 du 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel exprime une volonté de rénovation du cadre juridique relatif à la protection du patrimoine bâti.⁵⁹ Ce texte a élargi la définition du patrimoine bâti aux « ensembles urbains » et renforcé les régimes de protection du patrimoine bâti par les « secteurs sauvegardés ». Aussi, les principes de « protection » et de « mise en valeur » ont été identifiés comme nécessaires, dans la prise en charge des « ensembles urbains historiques ».⁶⁰

c) La loi n° 06-06 du 20 février 2006 portant loi d'orientation de la ville, a pour objet l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de la ville, dans une perspective de « développement durable ». L'article 7 stipule que : « *La politique de la ville [...] vise à réaliser le développement durable et se concrétise à travers plusieurs volets [...] l'urbain et culturel* ». Ce volet a pour objectif la maîtrise de la croissance de la ville, notamment son tissu urbain existant : « *assurant la restructuration, la réhabilitation et la modernisation du tissu urbain pour le rendre fonctionnel et la préservation et la valorisation du patrimoine culturel, historique et architectural de la ville* »

Par ailleurs, le manque de textes d'application, nuit à la bonne mise en œuvre de cette législation. La promulgation des textes de lois et de leurs textes d'application ne se font pas ensemble. Depuis la promulgation de la loi n°98-04, les premiers secteurs sauvegardés n'ont été créés qu'en 2004, après la promulgation des textes d'application les concernant⁶¹.

5.2. Les instruments de la prise en charge du patrimoine :

Plusieurs outils d'intervention sont mis en place, on distingue :

5.2.1. Le Schéma Directeur d'Aménagement de l'Aire Métropolitaine (SDAAM)

La loi n°01-20 du 12 décembre 2001 a institué le schéma directeur d'aménagement de l'aire métropolitaine (SDAAM). Il délimite les zones à protéger et fixe les orientations générales de protection du patrimoine bâti⁶². En outre, il contrôle la qualité architecturale du cadre bâti, dans l'aire urbaine centrale. Le SDAAM a été reconduit par la loi n° 06-06 du 20 février 2006 suscitée.

⁵⁹ En comparaison avec l'ordonnance n°67-281 du 20 décembre 1967.

⁶⁰ La loi n°98-04 a innové par la création des « secteurs sauvegardés » comme mesure de protection des « centres historiques ». La « durabilité » constitue le lien entre le patrimoine bâti et le procédé de « conservation » institué par cette loi, qui permet sa préservation pour les générations futures, d'où l'inscription de la prise en charge des centres anciens dans une perspective de développement durable.

⁶¹ Ordonnance n°67-281 du 20 décembre 1967 relative aux fouilles et à la protection des sites et des monuments historiques et naturels, abrogée par la loi n° 98-04 du 15 juin 1998.

⁶² Article 52 de SDAAM

5.2.2. SNAT :

Le schéma national d'aménagement territorial sous la loi n^o 10-02 du 29/06/2010 a pour but de restaurer les forces et l'attractivité des territoires dans toutes les dimensions.

Le SNAT repose sur plusieurs exigences ; répondre aux déséquilibres de localisation des populations et des activités territoriales et mise en attractivité de nos territoires.

Le programme de ce schéma est basé sur la valorisation des sites historiques et archéologiques.

Le SNAT⁶³ précise ses objectifs, ses stratégies ainsi que le programme :

<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none">• Protection et valorisation• Patrimoine culturel un facteur de développement durable du territoire. <p>Stratégie</p> <ul style="list-style-type: none">• Mise en place des mesures d'inventaire et de protection du patrimoine culturel,• Mise en place des pôles d'économie du patrimoine culturel,• Formation et sensibilisation à la protection du patrimoine culturel. <p>Programme d'action</p> <ul style="list-style-type: none">• Les pôles d'Economie du patrimoine (PEP),• Les mesures de protection et de valorisation du patrimoine culturel,• Les actions prioritaires,• L'inscription dans les politiques existantes.	<p>Le programme est concernant toutes les willayas telles que Ghardaïa (autour du secteur sauvegardé de la Vallée du M'Zab (patrimoine mondial)), Alger (autour du secteur sauvegardé de la Casbah d'Alger (patrimoine mondial)), Constantine (autour du secteur sauvegardé du vieux Rocher), Bejaïa (autour des secteurs sauvegardés respectifs) et même Tipaza (autour du monument numide (mausolée royal de Maurétanie) et du site romain, classé patrimoine mondial). Les mesures de la protection et de la mise en valeur du SDAT sont :</p> <ol style="list-style-type: none">1. la protection des biens culturels2. la connaissance du patrimoine culturel3. la restauration des biens culturels4. la conservation des manuscrits5. la gestion et de l'exploitation des biens culturels6. la mise en valeur muséale7. la protection et la sécurisation des Parcs culturels
---	---

Extrait du journal national page 50

5.2.3. SDAT⁶⁴ :

Il est une composante du SNAT 2025⁶⁵ sur lequel on montre comment l'État compte à assurer, dans un cadre de développement durable le triple équilibre de l'équité sociale, de l'efficacité économique et de la soutenabilité écologique à l'échelle du pays tout entier pour les vingt ans à venir. Il est un instrument qui met au premier lieu la mise en tourisme de l'Algérie afin. Le SDAT 2025 est le bout d'une longue chaîne de recherches, d'enquêtes, d'études, d'expertises et de consultations. L'enjeu est l'appropriation du SDAT 2025 à tous les stades de son évolution (élaboration, mise en œuvre, suivi) par les acteurs et les opérateurs centraux et locaux du tourisme aux différents échelons (cadres hôteliers, restaurateurs, voyagistes, guides, opérateurs, associations).

⁶³ Le journal officielle SNAT page 50

⁶⁴ Livre 3 Les sept pôles touristiques d'excellence (POT), SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE "SDAT 2025"

⁶⁵ Il est l'acte par lequel l'État affiche pour tous les acteurs, les secteurs et les régions, son projet touristique territorial à l'horizon 2025

5.2.4. PDAU :

Le PDAU constitue d'abord un document d'encadrement des règlements d'urbanisme des communes locales⁶⁶. Il doit définir ;

- les intentions d'aménagement applicables aux diverses parties du territoire,
- le cadre normatif qui découle des grandes orientations d'aménagement retenues.

Ces éléments doivent se refléter au niveau des règlements d'urbanisme qui sont soumis à un examen de conformité au PDAU et à son document complémentaire. D'autre part, le PDAU joue également un rôle d'intégrateur des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire.⁶⁷ Enfin, le plan d'action qui accompagne le PDAU confère à ce dernier un rôle plus direct dans le développement socio-économique. Le PDAU, en résumé, est un instrument d'urbanisme qui fixe les règles et les exigences d'urbanisme pour le meilleur déroulement des activités.

5.2.5. Le Plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé (PPSMVSS)

Le PPSMVSS⁶⁸ est un instrument procédant d'une politique de conservation : « *Le PPSMVSS fixe pour les ensembles immobiliers urbains érigés en secteurs sauvegardés, les conditions architecturales selon lesquelles est assurée la conservation des immeubles et du cadre urbain* ». En outre: « *Le PPSMVSS indique les immeubles qui ne doivent pas faire l'objet de démolition ou de modification* ». Mais aussi, ceux qui font l'objet d'une politique de renouvellement: « *Le PPSMVSS indique les immeubles [...] dont la démolition ou la modification est imposée* ». « *Un plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur, tient lieu de POS* »⁶⁹. Le PPSMVSS ne répond que partiellement aux objectifs du POS.

Ce plan est un plan de conservation et de requalification des sites et monuments classés et de réalisation des constructions nouvelles et d'aménagement urbain. Il est une démarche sous la direction du PDAU qui pose la lumière sur le patrimoine. Il repose sur deux principes sont :

- l'exposition des motifs pour la création du périmètre de sauvegarde,
- la définition des stratégies d'intervention.

⁶⁶ Selon le processus de l'aménagement du territoire, prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme,

⁶⁷ Par un mécanisme d'approbation ministériel,

⁶⁸ Les dispositions de l'article 2 du *décret exécutif n°03-324 du 05 Octobre 2003* stipulent que dans le respect des dispositions du PDAU

⁶⁹ L'article 43 de la loi n°98-04 précise

Les stratégies sur lesquels ce plan base sont : les enjeux principaux de la ville, la mise en évidence et la préservation des valeurs architecturales et la rénovation et la réhabilitation des tissus historique.

La production du PPSMVSS passe par les étapes suivantes :

- *La première* est consacrée à l'analyse du site à travers ses aspects, son intégration dans un environnement;
- *La deuxième* est composé de l'élaboration du PPSMVSS, soit la définition des opérations à entreprendre et des orientations en matière de conservation, restauration et réhabilitation ;
- *La troisième* concerne les recommandations de la mise en œuvre des plans d'actions, suite à l'analyse juridique liée à la propriété foncière et immobilière et l'identification des intervenants potentiels.

En conclusion, le cadre juridique n'est pas suffisant pour mener à bien des actions de conservation, valorisation du patrimoine ; il est nécessaire de s'appuyer sur les actions d'exécution sur les plan d'aménagement des territoires, et aussi de s'appuyer sur les expériences étrangères en matière de politique patrimoine et notamment le patrimoine bâti ancien, telle que la politique du patrimoine rural en France.

6. Conclusion :

La valorisation du patrimoine est un facteur de développement local des territoires aussi bien sur le plan économique et social qu'environnemental. Cette mesure devient une alternative de développement. Elle ne peut être efficace que si elle est l'affaire de tous: Etat, Collectivités locales, associations, habitants, entreprises touristiques, et touristes aussi.

La valorisation du patrimoine en France, au Maroc et même au Tunisie, offre un gain pour l'économie locale comme on a déjà vu mais en établant des politique et des stratégies de valorisation. Par contre, l'Algérie a une législation et des instruments d'urbanisme qui prend le patrimoine en charge, la mise en œuvre en application de ces lois est défailante et tarde à se concrétiser pareillement l'application des lois prends vraiment une durée importante. Donc le patrimoine de notre pays est apparu juste comme un bien naturel et non comme un outil de développement économique local.

Cherchell comme une ville de noyau historique est prise comme cas d'étude dans notre travail, le chapitre suivant parle sur la richesse du patrimoine et la valorisation de ce patrimoine en terme de développement économique local.

III. CAS D'ETUDE :

1. Introduction

Nous entamons ce chapitre par la présentation de notre cas d'étude et nous introduirons à l'application de notre proposition de départ à ce dernier. Il est nécessaire de passer par la situation, son histoire, et ensuite mettre en évidence la richesse de cette ville, et enfin la relation entre son patrimoine et le développement économique local.

2. Cherchell, une grande histoire :

Cherchell est une ville algérienne côtière avec un climat méditerranéen. Cette ville dispose d'un potentiel touristique et d'un patrimoine historique important. La côte s'étend sur près de 26,56 Km avec l'existence de plages en plus de nombreuses criques et baies et autres falaises constituant d'indéniables atouts touristiques.¹ Mais aujourd'hui cette ville souffre d'abandon, et elle est mal prise en charge.

2.1. La situation géographique:



Figure20: photo représentative de la situation de Cherchell par rapport à l'Algérie

Source : www.googleimage.com

¹ www.algerie-ancienne.com

Cherchell une richesse patrimoniale

Cette ville, Chef-lieu de Daïra et de Commune, est située à environ 100 Km l'ouest d'Alger et à 28 Kms à l'ouest de Tipasa, Chef-lieu de wilaya, dont elle dépend administrativement.(Figure 20)

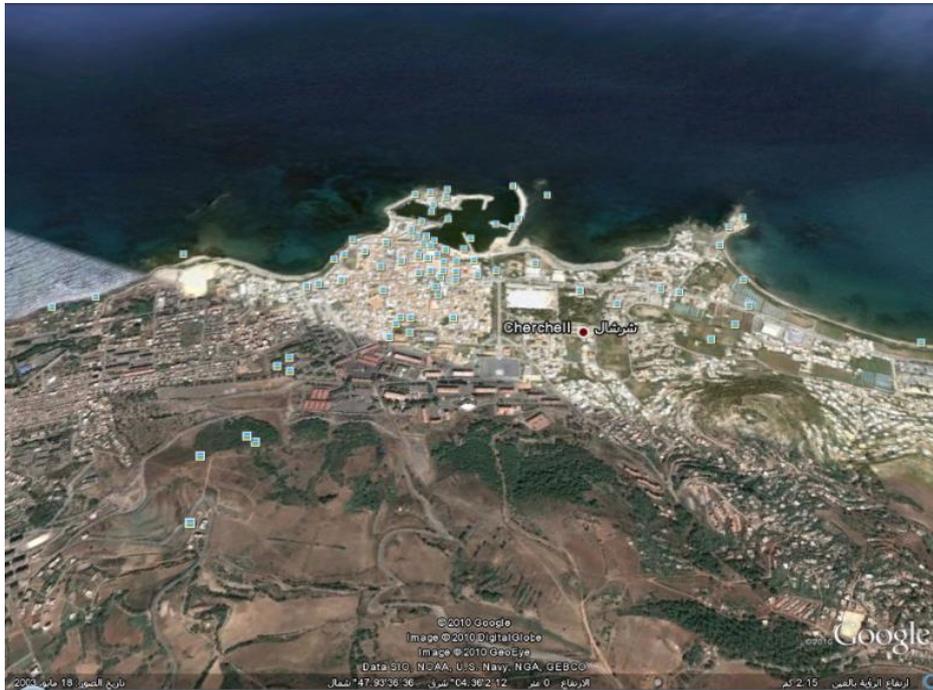


Figure21: image de Google earth sur la ville

Source : www.googleearth.com

La commune de Cherchell est délimitée : Au nord par la mer méditerranée; A l'Est par les communes de Tipasa et Nador ; A l'Ouest par la commune de Sidi Ghiles ; Au Sud par la commune de Menacer ; Au Sud est par la commune de Sidi Amar ; au Sud-Ouest par la commune de Sidi Semaine. (Figure 22)

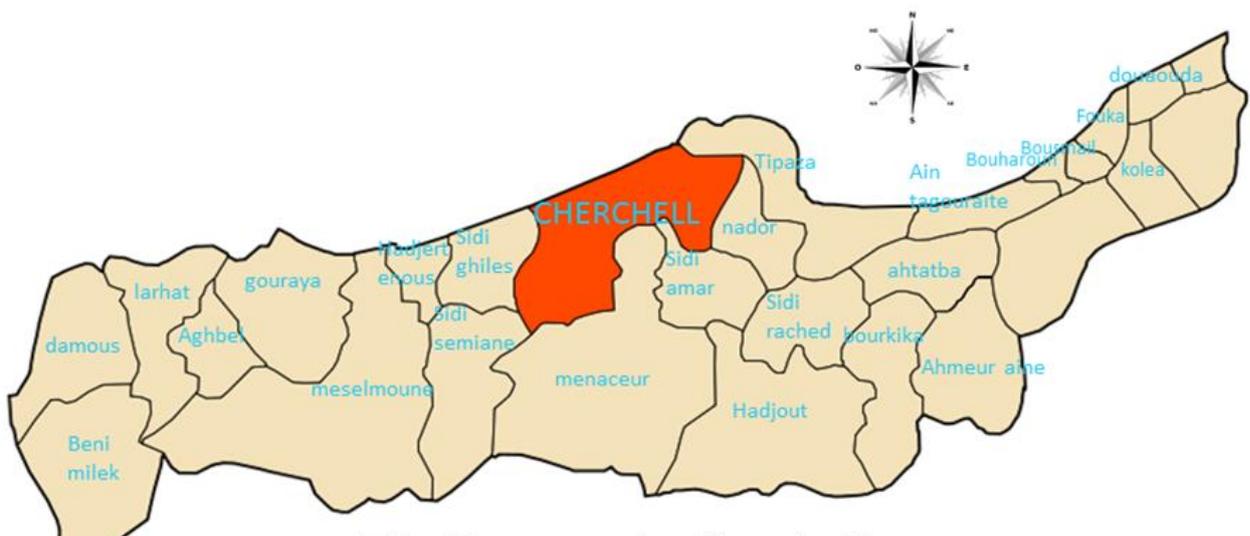


Figure22 : schémas qui montre la situation de la ville avec ces limites

Source : Google image

Le réseau routier qui la dessert est très restreint et comprend : La route Nationale N°11 qui relie Alger à Mostaganem par la cote; Le chemin de wilaya N°109 venant de la corniche du Chenoua qui rejoint la RN11 au niveau d'un carrefour proche de l'oued El Bellah. (figure23)



Figure23: image de Google earth sur la ville

Source : www.googleearth.com modifiée 2017

2.2. Evolution historique de Cherchell :

Cherchell, cette riche contrée côtière, recèle une large séquence historique de l'antiquité algérienne. Cette cité fut la scène où se sont succédées plusieurs civilisations, dont les témoignages concrets sont présents jusqu'à nos jours et constituent un patrimoine historique de valeur inestimable. L'actuelle ville de Cherchell est construite en partie sur un site antique très célèbre puisqu'elle avait le rang de capitale de royaume jusqu'au début de 1^{er} siècle avant J C puis le chef-lieu de province durant l'empire romain.²

Cette lecture va nous permettre de faire ressortir le processus de formation de la ville et sa transformation dans le temps, le contrôle de son expansion et les interventions sur le tissu urbain et le cadre bâti, le lien qu'elles entretiennent les unes avec les autres et leur organisation dans une structure de l'ensemble.

2.2.1. Période Phénicienne (du 4ème siècle au 1er siècle Avant J.C) :

Cherchell, site littoral par excellence, avait une disposition qui a attiré les navigateurs Phéniciens qui installèrent le comptoir d'IOL, car il présentait les caractéristiques typiques de

²www.algerie-ancienne.com

leurs établissements.³ Durant cette période IOL n'a pas connu un effet d'urbanisation considérable, mais une intéressante vocation commerciale.⁴ (figure24)

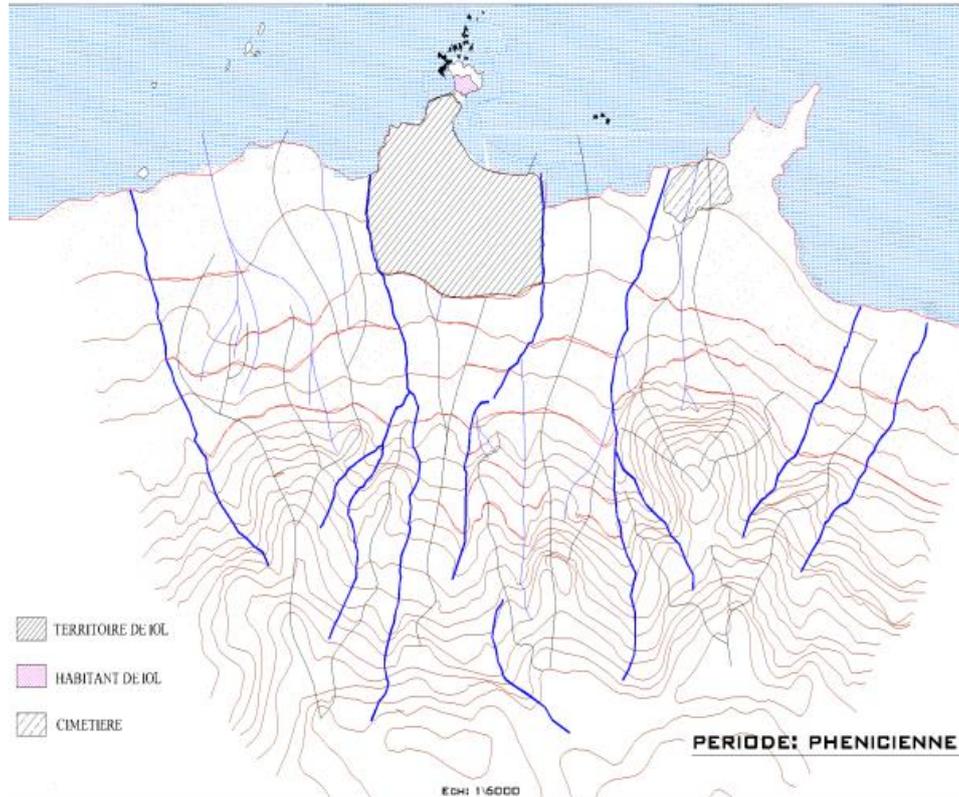


Figure24: l'installation des Phéniciens

Source : support technique d'un projet de fin d'études « réhabilitation du quartier Ain Ksiba » option : PUA, Blida.

2003

2.2.2. La période Romaine « CAESAREA » du 1er siècle au 5eme siècle :

C'est la période la plus florissante de Cherchell, car durant cette époque, « CAESAREA » a connu une rénovation urbaine sur le plan commercial et maritime par l'intensification de la relation ville /port. L'urbanisme de CAESAREA est un urbanisme romain incontestable.⁵ Le site fut pour les Romains un lieu de convoitise pour :

- L'aménagement portuaire (port et bord de mer), avec une île qui la protège des vents et d'éventuelles invasions.
- La frange côtière bien irriguée par les oueds avec des replats en pente douce pour l'urbanisation.

³ Berbrugger, V. Revue Africaine, T858, n° 11, p. 160. 4. Tk Verneuil et Bugnol, V. Rev. Afr. i8-,o, n° 8e, p. i3z. 5. Gsell, Atd. arch., feuille 4, n° 1G, p. 3.

⁴ Ph. Leveau, « Caesarea Mauretaniae », Une ville romaine et ses campagnes, collection de l'École française de Rome, n°70, 1984.

⁵ www.algerie-ancienne.com-cd34e1e97e43cef12ed4acdf

Cherchell une richesse patrimoniale

- La barrière montagneuse de protection, dont les versants sont exploitables pour la culture de la vigne, l'olivier et autres cultures.⁶(figure 25)

Le plan de la ville, fondée en 25 av. J.C par Juba II obéit au plan type romain caractérisé par :

- Une enceinte périphérique fortifiée avec un fossé tout autour, comportant des tours.
- Un forum central, à l'intersection des deux axes structurants suivant les directions cardinales ; le Cardo, du Nord au Sud et le Decumanus d'Est en Ouest. Ces axes structurants se terminent par des portes urbaines aux extrémités de la ville : Porte d'ALGER à l'Est, Porte de Ténès à l'ouest et porte de Miliana au Sud.
- Un tracé en damier, et les éléments forts de la vie urbaine ; théâtre, cirque, amphithéâtre, les thermes, et un grand aqueduc.

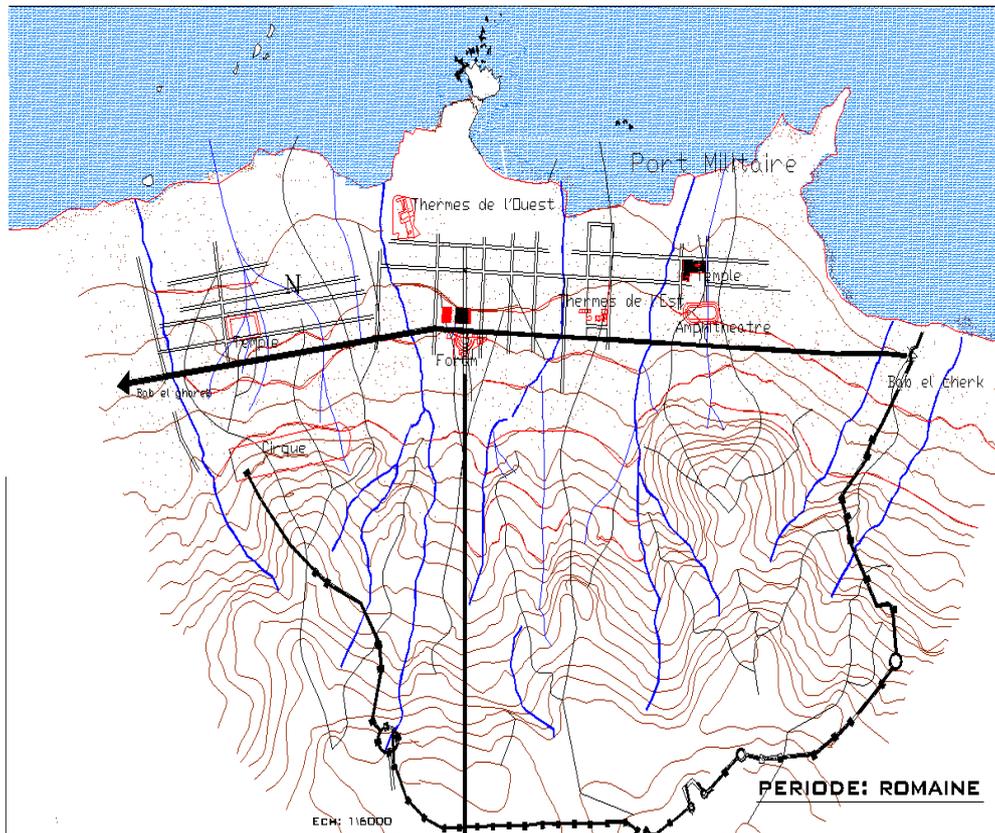


Figure25: la période romaine

Source : support technique d'un projet de fin d'études « réhabilitation du quartier Ain Ksiba » option : PUA, Blida, 2003

⁶https://fr.geneawiki.com/index.php/Algérie_-_Cherchell

2.2.3. Période Vandale-Byzantine du 6^{ème} au 13^{ème} Siècle :

Cette période constitue pour Cherchell une phase de recul et d'abandon. Au 6^e siècle, Caesarea fut rasée par les Vandales venus d'Espagne.⁷ Malgré la reprise de la ville par les Byzantins (du 7^e au 10^e siècle) et la réutilisation temporaire des structures romaines, la ville n'a pas pu avoir la prospérité qu'elle possédait auparavant.⁸ Dans cette période, Cherchell a connu la stagnation, et surtout, la dégradation provoquée essentiellement par un fort séisme au 10^e siècle, et c'est pour cette raison que certains appellent cette période « Période oubliée ».⁹

2.2.4. La période Andalou-musulmane (13^{ème} -15^{ème} siècle) :

Le site de Cherchell fut abandonné jusqu'à la refondation de la ville par les Andalous. Ville du Moyen Âge (du 13^e au 15^e siècle). La ville se nomme « Cherchell » et elle subit les actions suivantes¹⁰ :

- Fondation d'une ville musulmane en agrégat introverti, avec mosquée au centre.
- L'imposition d'un modèle culturel homogène destiné au raffinement de la culture architectonique et urbaine:
- Le noyau Andalous se caractérise par une organisation rectiligne avec un axe commercial linéaire ou les voies sont hiérarchisées (publics - privées).
- L'intégration et la rénovation des structures antiques architecturales et urbaines de la ville.

Au 16^e siècle, les Turcs sont arrivés après les Andalous et ils avaient leur propre vision de la ville qui est plus ou moins différente de celle des Andalous.¹¹

2.2.5. Période Andalou-Ottomane du 15^{ème} siècle au 19^{ème} siècle :

Au 16^e siècle, Cherchell tomba définitivement sous le contrôle des Ottomans¹². Après 1516, la ville s'est développée grâce à son port qui a été la raison principale de leur établissement, vu qu'ils étaient des navigateurs à la recherche d'une terre promise, ayant l'avantage d'une assiette déjà structurée par les Romains dont les fondations ont été réservées pour les nouvelles

⁷www.apc-cherchell.dz/histoire-de-cherchell

⁸ Waille, Nouvelles explorations à Cherchell, 1905. a. A. Ballu, Rapport xgr6.

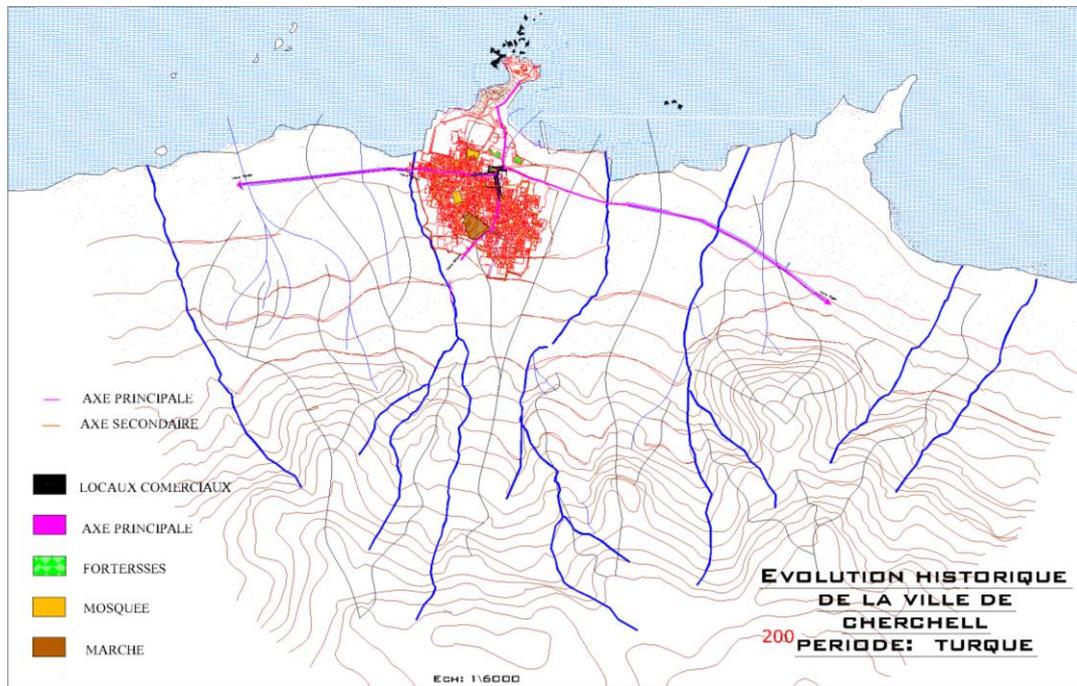
⁹www.algerie-ancienne.com

¹⁰<https://www.memoria.dz/oct-2012/histoire-la-ville-cherchell>

¹¹alger-roi.fr/Alger/cherchell/guide_archeologique/textes/1_preface_chapitre1.htm

¹²www.el-mouradia.dz/.../Algérie/histoire/histoire.htm

constructions avec une reformulation de l'image globale en l'adoptant à leur tradition dans l'édification des villes.¹³(Figure 26)



Source : support technique d'un projet de fin d'études « réhabilitation du quartier Ain Ksiba » option : PUA, Blida, 2003

2.2.6. Période de la colonisation française de 1840 à 1962 :

Ce n'est qu'en 1840, que la ville de Cherchell connut l'installation militaire Française. Les ingénieurs du génie militaire avaient en premier lieu transformé la structure de la ville historique en ménageant l'existant selon des règles de régularité et d'hygiène, puis ils ont profité des assiettes libres intra-muros et extra-muros pour projeter leur plan de ville idéale.¹⁴ (Figure 20). Leurs interventions se sont faites comme suit :

1ère intervention coloniale 1847 :

- Extension des espaces internes et en même temps densification à l'intérieur de l'enceinte.
- L'extension et la densification, sont suivies d'une restructuration du tissu, du port et un alignement des voies.
- Construction des équipements tels que (hôpital, église...).

¹³ www.algerie-ancienne.com

¹⁴ Inspiré de l'ouvrage de N.OULEBSIR. Les Usages du patrimoine. Monuments, musées et politique coloniale en Algérie (1830-1930), préface de Daniel Nordman, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, X418 p., 129 ill. 2004.

Cherchell une richesse patrimoniale

- Emplacement d'une enceinte régulière sur l'ancienne enceinte Turque
- Transformation des fonctions et des édifices majeurs.

2ème intervention coloniale 1950 :

C'est une double croissance qui s'est faite de deux manières ;

- 1- Linéaire suivant l'axe Est Ouest.
- 2- Polaire au Sud dépassant l'enceinte en gardant sa forme, jusqu'au relief accidenté. (figure 27)

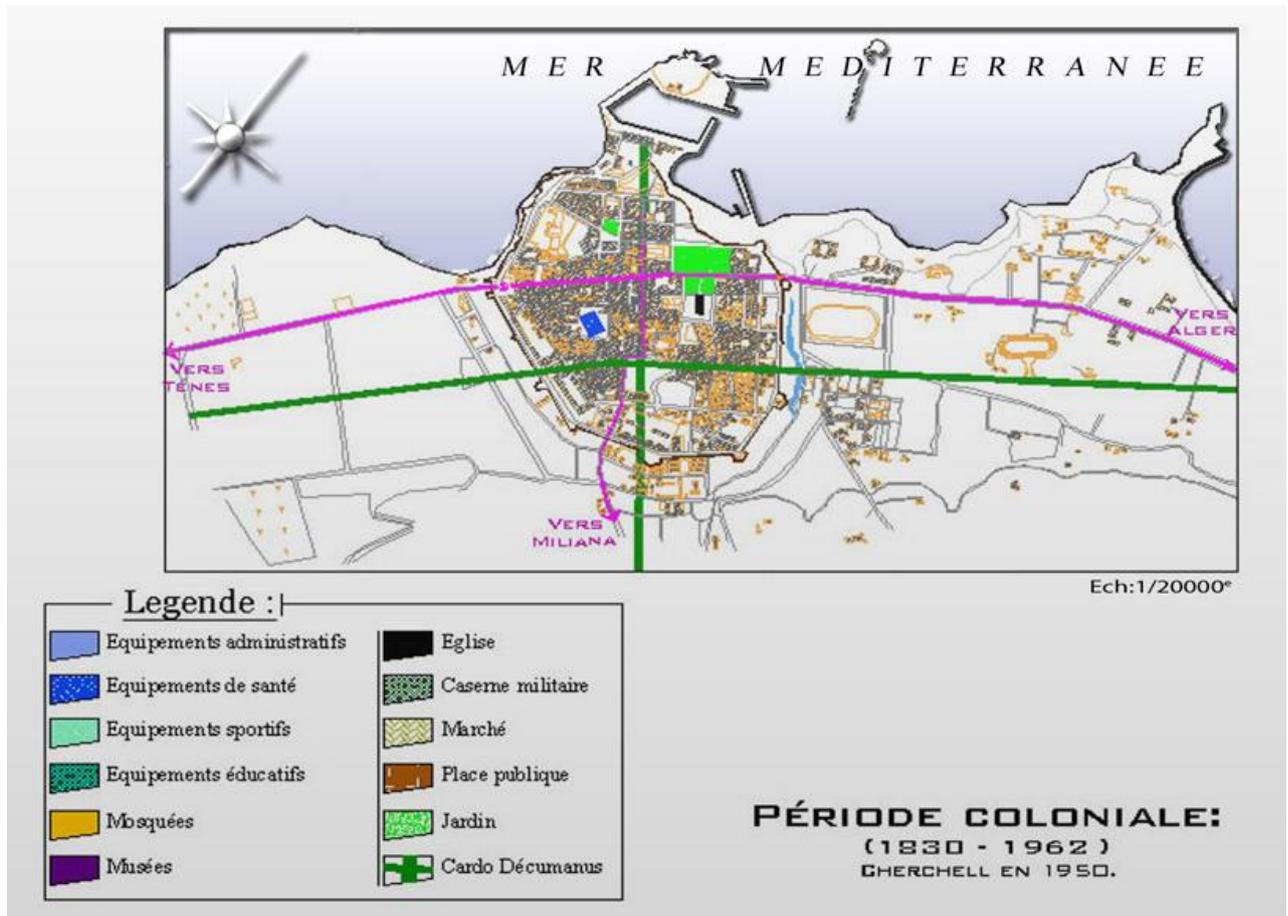


Figure 27 : Période coloniale de 1840 à 1962

Source : support technique d'un projet de fin d'études « réhabilitation du quartier Ain Ksiba » option : PUA, Blida, 2003

2.2.7. Période actuelle de 1962 à nos jours :

Après l'indépendance, Cherchell passe par une période de réappropriation de l'existant, et avec les besoins insistants de la ville, une extension était inévitable.

Et durant son extension, Cherchell était confrontée à la structure antique qu'on ne prenait encore pas en considération vu l'absence de spécialistes dans le domaine de la recherche et de la

protection. En 1973, un plan d'urbanisme directeur était proposé pour l'aménagement de la ville.¹⁵ (Figure 36)

Cherchell a été affectée par les deux séismes de Chlef en 1980 et de Tipaza en 1989 qui ont rendu beaucoup de maisons dans le centre historique inhabitables. A présent, Cherchell s'étale le long de l'axe RN11 qui est l'origine de sa croissance vers l'ouest.

Pour l'extension de la ville de Cherchell, on a pu constater:

- L'apparition de grands équipements,
- L'apparition des habitations sans cour, immeubles d'habitats collectifs,
- L'apparition des lotissements,
- Le passage d'une structure (maille) urbaine dense à une non-structure.

En synthèse, la croissance de la ville on a constaté que la croissance de la ville se fait premièrement d'une façon polaire et puis d'une façon linière suivant la RN11 à cause de la barrière artificiel ; l'académie militaire au sud et la barrière naturel ; la mer méditerranéenne au nord.



Figure28: Période actuelle

Source : www.googleearth.com modifié 2016

¹⁵www.piedsnoirs-aujourd'hui.com



Figure29: photo du centre historique, l'hôtel des finances, Période actuelle

Source : Auteur 2017



Figure30: photo de l'extension ouest, habitat collectif, Période actuelle

Source : Auteur 2017

3. Cherchell, une richesse patrimoniale :

Chacune de ces périodes a laissé un témoignage qui raconte son histoire et qui conforte la ville dans son rôle de pôle historique touristique à valoriser mais malheureusement mal géré. On peut citer les biens historiques de cette ville :

4. La valorisation du patrimoine, une démarche vers le développement économique:

Nous avons abordé la richesse de la ville de Cherchell par son histoire et son patrimoine architectural, maintenant on essaye d'envisager ce patrimoine au niveau de développement local, économique et durable.

4.1. Le patrimoine de Cherchell et sa valorisation :

Sur le plan de la ville on est toujours dans la défiguration du patrimoine au niveau de centre-ville. Le patrimoine de Cherchell souffre toujours de :

- la perte des fonctions culturelles et économiques capables d'orienter et d'organiser le développement économique.
- la concentration des populations : dévalorise le centre historique de Cherchell, cette population ne dispose pas des moyens pour entretenir les structures et souvent ne reconnaît aucune valeur patrimoniale au tissu historique.
- le mauvais état de conservation du bâti : le tissu résidentiel Ain Ksiba et le tissu de la période ottomane caractérisé par des typologies d'habitat plus modeste et par des structures ayant perdu leur fonction originelle ont fini par être abandonnées et proposés en location comme dépôt qui sont morcelés et défigurés pour être loués.
- les difficultés de circulation, dégradation de l'environnement, marginal du point de vue d'accessibilité à cause des rues étroites et non requalifiées.

La richesse de Cherchell par plus de dix vestiges des différentes dynasties n'offre qu'un paysage historique. La valorisation de cet héritage n'apparaît pas sur le plan de la ville. Or, nous constatons une forme d'état de siège autour de ces derniers : ni visite, ni prise en charge. La valorisation de ce patrimoine est la responsabilité de tous, décideurs et citoyens. Avant d'envisager le patrimoine comme un pilier de développement local, nous ne devons pas perdre de vue son importance en tant que symbole d'une histoire, d'une identité et donc une fierté nationale.

4.1.1. Le PPMVSA comme outil de valoriser le patrimoine :

Le Plan de Protection et de Mise en Valeur des Secteurs Archéologiques est parmi les instruments qui jouent un rôle très important dans la valorisation du patrimoine bâti de Cherchell.

Le PPMVSA, étant un cadre de protection, son champ d'action est différent d'un plan d'aménagement établi en vue d'actions à entreprendre à l'image du Plan d'occupation des sols

(POS). Ce qui constitue le fondement du PPMVSA est la conservation, la réhabilitation et même la restauration du tissu urbain traditionnel, telle qu'Ain Ksiba, présentant des valeurs historiques, architecturales et symboliques. Le PPSMVSS, quant à lui, n'a pas encore été approuvé et donc ne peut encore être pris en considération pour les actions à entreprendre. Le référent, en l'occurrence, reste le POS.

4.1.2. Les objectifs du POS:

A la lumière de l'analyse urbaine, et suivant les recommandations du POS, on a tiré les préoccupations suivantes :

- Redonner l'image touristique de la ville et exploiter la mer comme un potentiel naturel favorisé dans le cas de Cherchell par l'héritage culturel et historique,
- Etablir des projets d'attraction qui vont assurer le lien régionale (avec les autres villes littorales à caractère touristique : ex : Tipaza, Alger... par la voie maritime dans le cadre de développement de transport maritime), et aussi le lien entre la mer et le noyau historique.
- Faciliter la découverte et la promenade aux visiteurs, par le prolongement de circuit touristique vers la zone portuaire, en créant des infrastructures d'accueil et d'hébergement, des escaliers urbains reliant la ville à la mer.
- Améliorer les conditions de vie dans les constructions et les conditions d'hygiène.¹⁶

On note que le tourisme est l'un des objectifs principaux à atteindre. Or 50% de ces démarches n'est pas achevées, et le reste n'est pas pris en charge pour l'instant.

4.1.3. Les recommandations du PPMVSA :

Le patrimoine archéologique de Cherchell représente un potentiel culturel de premier lieu. Le PPMVSA, relatif au périmètre de protection de Cherchell est établi conformément aux dispositions de textes de lois suivants :

- La loi 98-04 relative à la protection du patrimoine culturel.
- La loi 90-29 du 01 décembre 1990¹⁷, relative à l'aménagement et l'urbanisme.
- Le décret exécutif 91-175 du 28 Mai 1991 définissant les règles générales d'aménagement, d'urbanisme et de construction.

Le PPMVSA définit les règles d'architecture, d'urbanisme et d'aménagement pour assurer la conservation, la restauration et la mise en valeur des biens culturels bâtis et non bâti ainsi que des vestiges archéologiques du secteur protégé.¹⁸

¹⁶ Le rapport du POS (1998 par : URBAB Blida)

¹⁷ Cette loi a été révisée et complétée en 2004

Le plan d'aménagement à l'objectif de sauvegarder la valeur et les biens culturels de protéger sa substance matérielle et d'assurer l'intégrité aux générations futures par :

- La mise en valeur des zones archéologiques
- La conservation et la restauration des entités formelles et fonctionnelles du noyau historique,
- Le renforcement du lien entre la ville et la mer,
- La socialisation du patrimoine archéologique,
- Le renforcement du caractère tourisme culturel,
- L'introduction d'équipement structurants et valorisant le caractère touristique.
- L'amélioration des parcours archéologiques,

On mettra la création des circuits touristiques sous la lumière pour apprendre sa valeur et son importance au niveau de la valorisation du patrimoine. Cette action a pour but de valoriser le patrimoine culturel de la ville, en complément à la valorisation du paysage, pour enrichir la ville par des activités commerciales contribuant ainsi à dynamiser l'économie locale. Le circuit de découverte du patrimoine est organisé d'une façon qui permet aux visiteurs découvrir les sites archéologiques, monuments historiques, et le patrimoine d'une manière générale ainsi que les paysages naturels.

D'après le rapport du PPMVSA on peut ressortir cinq circuits touristiques proposés: (carte des circuits touristiques)

- 1- Circuit culturel : Site du Sidi Braham El Ghobrini,
- 2- Circuit culturel : Le site classé d'Ain Ksiba,
- 3- Circuit culturel et commercial : Comprend le théâtre, le forum, La mosquée aux 100 colonnes, la mosquée Elrrahman, et la place des Martyrs,
- 4- Circuit culturel et commercial: Comprend les thermes de l'Ouest, la porte de Ténès, le Port et la place des Martyrs.
- 5- Circuit Longitudinal: Il longe la RN11, débute de la porte de Ténès et se termine au Pont romain.

Mais on constate que ces circuits touristiques ne montrent pas toutes les facettes de la ville. Aussi que ces circuits ne sont pas pris en conscience ni par les touristes ni par les habitants.

¹⁸ PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES SITES ARCHEOLOGIQUES ET DE LEUR ZONE DE PROTECTION PPMVSA-CERCHELL REGLEMENT Janvier 2012

Le PPMVSA a assuré la validation des circuits par les actions suivantes qui ne sont pas vraiment réalisées sur la ville:

- Valoriser les espaces publics, aires de jeux et développer leurs accessibilités aux handicapés et aux personnes âgées aussi la rue mécanique au bord de la mer. En plus de la piétonisation de la rue du marché et d'Ain Ksiba.
- Aménagement des Aires de stationnement ; L'aménagement d'un parking automobile et favoriser une meilleure répartition des transports: aménagement de la gare routière qui constitue un élément agressif pour le site archéologique.
- Faciliter l'accessibilité au niveau des sites archéologiques et mise en scène lumineuse des sites archéologiques et sites remarquables. Ceci donnera à Cherchell, un nouveau visage nocturne grâce à un éclairage qui met en valeur son patrimoine.
- Entretien de la végétation du jardin public, les bordures des rues...et favoriser la réduction des déchets.
- Etablir des projets d'hébergement et d'accueil ; hôtellerie, sports, festivités et des expositions, activités commerciales...

5. Recommandations :

L'objectif de l'analyse de la ville est d'arriver à concrétiser les problématiques de la valorisation du patrimoine de Cherchell en essayant de les résoudre sous forme des propositions au niveau d'aménagement de la ville (les règlements et l'exécution)

5.1. La bonne gestion du patrimoine :

Le patrimoine est un enjeu de développement parce qu'il assure la continuité des valeurs communes d'un peuple, d'un territoire¹⁹

La valorisation, la gestion et la protection du patrimoine culturel représentent un enjeu culturel, social et économique pour le développement des territoires. Ces actions contribuent à :

- Lutter contre la pauvreté et la création d'emplois
- Améliorer la qualité de vie des habitants.
- Renforcer la cohésion sociale à travers le renforcement du sentiment d'appartenance et de fierté des populations locales.
- La génération de revenus dans les filières de la construction, du tourisme, de la restauration, de l'artisanat, etc.

¹⁹ Selon l'avant-propos du rapport portant sur les « Villes historiques en développement », établi par l'ICOMOS, en octobre 2012, à Lyon.

L'héritage devient un patrimoine lorsqu'il est perçu comme une ressource qui a des valeurs. Dans ce cas la sauvegarde devient indispensable. Mais, l'industrie du tourisme est devenue de nos jours, dans de nombreux pays, un secteur fondamental et de premier plan dans le développement économique et social. En effet, on a des lois, des instruments d'urbanisme, des orientations qui mènent vers la production d'une destination touristique inoubliable mais malheureusement non réalisée ou bien en cours de réalisation mais à long terme chez nous.

Connaitre le patrimoine, protéger et aménager, gérer et valoriser sont les actions fondamentales vers une conservation réelle et efficace.

On sait que le développement économique et le patrimoine constituent une combinaison qui se trouve face à beaucoup de problème ;

- la nature collective du patrimoine,
- la diversité des territoires
- les enjeux publics et d'autres problèmes.

Mais cela n'est pas vraiment un problème qui ne se résout pas mais qui a besoin d'une réflexion sérieuse. Parallèlement, on pose la question du rôle de la ville historique dans le développement économique en tant que patrimoine culturel. La production de tourisme, par les démarches de la conservation du patrimoine, et l'établissement des équipements de base d'attractivité, sont des actions menées vers le développement économique.

5.2. Les principes de la conservation du patrimoine :

Pour la conservation du patrimoine bâti de la ville de Cherchell ; les vestiges romains, Ain Ksiba, le tissu colonial..., on a des démarches à suivre que nous pourrions résumer ainsi :

- La conservation de la morphologie urbaine et de la typologie de l'habitat (caractère piétonnier /trame de voirie ainsi que les matériaux de construction et le style constructif) surtout au niveau de Ain Ksiba.
- La conservation des monuments historiques telle que les vestiges romains et les mosquées en protégeant les abords (doit être conservé dans le contexte urbain et ses abords doivent être protégés)
- L'intégration du patrimoine dans la matrice urbaine pour offrir des services équitables à tous les habitants (les voies de circulations automobile, les zones de stationnement, les modes de transport collectif, les zones piétonnières, les équipements publique, les réseaux technique) tous ces éléments doivent être intégrés dans les tissus anciens sans les menacer.
- Résoudre le caractère grotte de la ville historique et assurer sa promotion sociale en valorisant le patrimoine et lui donnant un souffle (les attractivités et l'amélioration des modes de vie)

- La transmission de l'héritage culturel par le développement économique (tourisme culturel / créativité artistique) au niveau de Ain Ksiba par exemple.

6. Enquête par questionnaire :

La sauvegarde doit prendre en compte tous les éléments qui, dans les différentes couches historiques représentent un témoignage des cultures et des savoir-faire qui ont défini son identité. Les dangers qui menacent la ville de Cherchell : ne sont pas seulement physique mais aussi au niveau des processus d'urbanisation/ mécanisme sociaux et économique, perte de signification culturelle de la ville historique.

On sait qu'aucune intervention de sauvegarde et de réhabilitation ne peut être menée à bien si l'on n'offre pas des alternatives aux habitants et aux activités, alors que la sensibilisation vers le patrimoine est une exigence avant de commencer les projets de conservations. Et pour cette raison on s'est déplacé sur place pour prendre les avis des gens Cherchellois, afin de savoir le degré de prise de conscience par cette population par rapport à ce patrimoine, et son éventuelle adhésion à une quelconque forme de mise en valeur de ce dernier.

Pour cela nous avons entrepris une enquête sur un échantillon de 40 personnes habitant la ville de Cherchell. 30 personnes Cherchellois entre femmes et hommes, jeune et âgé (aussi on a choisis les gens par catégories d'âge) et 10 personnes qui connaissent Cherchell mais qui ne sont pas de la ville.

Catégorie	10/20ans	20/30ans	30....ans
Nombre	5	17	18

Nous avons établi un questionnaire organisé en 4 points :

- 1- Image de la ville, lieu de mémoire
- 2- Le patrimoine en tant qu'élément « valorisant de la ville »
- 3- Le patrimoine en tant que potentiel de développement.
- 4- La valorisation du patrimoine en tant que source de développement local.

Et après ce questionnaire on a constaté que :

1-Image de la ville, lieu de mémoire

- ✓ L'appartenance à la ville procure un sentiment de fierté, et renforce l'identité, surtout pour les plus jeunes et les plus vieux.
- ✓ Le noyau d'Ain Ksiba a une valeur historique liée à la mémoire du lieu, durant la guerre de libération.
- ✓ Pour la majorité Cherchell est une ville qui mérite d'être visitée.

2-Le patrimoine en tant qu'élément « valorisant de la ville »

- ✓ Les Cherchellois ne sont pas sensibles à l'importance de leur patrimoine matériel.
- ✓ L'académie militaire est la plus importante pour les gens à Cherchell
- ✓ Le patrimoine ne représente qu'un bien posé dans la nature

3-Le patrimoine en tant que potentiel de développement :

- ✓ Le patrimoine n'offre pas des postes d'emploi pour la majorité des gens
- ✓ Le patrimoine est un bien publique qui n'apporte aucun gain ni au citoyen ni à l'état
- ✓ L'état et la gestion du patrimoine au niveau de la ville laisse à désirer.

4-La valorisation du patrimoine en tant que source de développement local :

- ✓ La relation entre le patrimoine et le développement n'apparaît que par un petit pourcentage
- ✓ Ain Ksiba n'a aucune valeur, c'est un quartier irrécupérable
- ✓ Le port est le circuit le plus favorable chez les Cherchellois
- ✓ Le terme valorisation est inconnu chez les citoyens
- ✓ Les Cherchellois ne savent pas qu'il y a des biens culturels classés comme patrimoine national.

6.1. Constat :



Les gens Cherchellois ne savent pas que la sauvegarde du patrimoine ce fait pour:

- l'amélioration du cadre de leurs vies et la qualité de l'environnement urbaine.
- la valorisation des éléments structurants de la ville historique, peuvent devenir essentiel pour renforcer son rôle et les systèmes des activités économiques.
- la sauvegarde et la valorisation des monuments et des espaces urbaines, peuvent représenter un potentiel pour le développement des activités de formulation d'animation culturelle et de loisir, d'activité artistique et commerciale, de structures pour le tourisme culturel

6.2. Observations et Propositions :

Le développement durable et la politique du patrimoine peuvent s'articule autour de 3 volets :

- La valeur identitaire du patrimoine culturel comme facteur possible de cohésion social pour créer un lien entre les objectifs d'un développement plus durable.
- Le potentiel des activités liées à sauvegarde et la valorisation du patrimoine culturel comme facteur de développement économique capable de créer des nouvelles sources d'emploi et de revenu à travers la promotion du tourisme, de la formation et de la recherche, de l'artisanat et du commerce.
- Le défi de composer les exigences de la conservation du patrimoine culturel matériel et immatériel avec les exigences de la modernisation.²⁰

Sur cette base, on assure le développement local de Cherchell par la diversification et l'enrichissement des activités économiques et sociales, et cela à travers la mobilisation harmonieuse de ses ressources économiques, sociales, culturelles, politiques et environnementales comme on l'a déjà cité.

Comme le patrimoine constitue un actif à valoriser pour redynamiser l'économie locale, il est perçu comme un important levier de développement à travers la redécouverte de son authenticité et sa mise en valeur.²¹

La politique de sauvegarde du patrimoine doit être intégrée à la stratégie générale du développement durable, si on exige des études urgentes, et des réalisations rapides.

Par rapport aux visites faites à Cherchell et par rapport à nos constats, malheureusement, le patrimoine de Cherchell n'est pas prise en charge dans les démarche entamées vers le développement économique est cela pour plusieurs raison :

- Le mauvais entretien du patrimoine.

²⁰ <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article511>

²¹ Promotion de la décentralisation et la gouvernance locale pour un développement locale en Afrique PRODEGLA : (2011-2026)

- La négligence du patrimoine dans les études de la ville.
- La prise en charge non réalisée sur le terrain par les instruments d'urbanisme.
- Le manque de sensibilisation au patrimoine.
- Le manque des équipements culturelles, touristiques, socioculturelles et d'hébergement dans la ville que cause un taux très basse de tourisms.
- Ain Ksiba est un quartier purement résidentiel qui a perdu son image historique, quand on balade dans les quartiers on note que les constructions anciennes sont restaurées en utilisant le béton ainsi qu'il n'a pas des activités artisanales qu'attirent les visiteurs de Cherchell locales ou étrangers.

On peut affirmer que l'héritage extrêmement riche et diversifié n'est pas toujours reconnu en tant que patrimoine, les transformations qui ont défiguré le patrimoine sous le titre de la modernisation laissent comprendre qu'au contraire. La valeur de patrimoine historique urbain consistait dans sa dimension culturelle et plus récemment les perspectives de développement du tourisme culturel.

Pour que le patrimoine soit un facteur d'avancement vers le développement local de Cherchell on doit :

- Utiliser ce qui existe sur le site patrimonial avant de créer de nouveaux équipements (maison vide, murs et toits) surtout au niveau d'Ain Ksiba.
- La reconversion des certains monuments historique tell que l'hôtel des finance et le caravansérail pour offrir des hébergements et des activités culturelles pour les touristes d'une part et pour les habitants d'autre part.
- Avoir un pôle artisanal et artistique qui redonne vie à Ain Ksiba en utilisant le savoir-faire des anciens ; le tissage, la gastronomie, la musique... et aussi en intégrant des maisons d'hôte au sein de ce quartier.
- La rénovation des poches vide à Ain Ksiba et même au tissu ottoman pour redonner à la ville son image ancienne en intégrant des activités musicales andalouses.
- Etablir de nouveaux projets culturels pour atteindre l'objectif de donner l'image touristique à la ville de Cherchell et pour relier la ville à la mer,
- La restauration des façades urbaines donnant sur la RN 11,
- Mettre le patrimoine comme projet pédagogique avec les écoles autour du thème (patrimoine)
- L'établissement des événements et des animations; pour fidéliser le visiteur, lui faire vivre une expérience, renouvelée d'année en année.

Cherchell une richesse patrimoniale

- Tournage de films dans les sites enceins, comme nos voisins tunisiens font.
- Festivals des films patrimoniaux, comme on a vu à Pérouges.
- L'amélioration du cadre de vie et la réduction de la pauvreté, comme composantes essentielles de la notion de développement durable, La seule possibilité pour une sauvegarde durable, réside dans l'intégration entre le noyau historique de Cherchell et les deux extensions qui composent la ville.
- On propose aussi de créer un groupe communal du patrimoine qui aurait trois missions: la sensibilisation et le conseil, l'orientation et le contrôle et enfin la conservation et autres outils de gestion du patrimoine.

Pour mettre en avant ces action, on va proposer un circuit touristique dont lequel on englobe les actions précédemment citées :

7. Conclusion

Notre objectif dans ce chapitre est de mieux connaître la ville de Cherchell, analyser et en fin proposer des solutions aux problématiques. D'après ce qu'on a vu, la ville de Cherchell n'utilise le patrimoine que comme un bien naturel qui fait partie de l'environnement. Malgré les lois et les instruments d'urbanisme qui donnent une grande valeur au patrimoine, ce dernier reste comme un bien négligeable dans la ville à cause de la non-sensibilisation des habitants envers cette richesse. Mais par rapport à l'analyse des exemples on arrive à proposer des actions à travers lesquelles on peut donner au patrimoine un nouveau souffle pour l'image de la ville d'une part et pour le développement économique local d'autre part. Les circuits touristiques constituent une des démarches qui permettent la valorisation du patrimoine.

IV. CONCLUSION GENERALE :

La conservation du patrimoine et sa sauvegarde font l'objet d'actions qui se traduisent par des projets d'intervention de plus en plus nombreux qui s'attachent à sauvegarder, à valoriser ce patrimoine et à requalifier l'existant (maison vides, façades, rues, places, locaux publique...)¹ C'est ce que préconisent les recommandations de l'UNESCO de 1976 : « *dans chaque état membre, une politique nationale et locale devrait être formulée (...) en matière de distribution des pouvoirs afin que les mesures juridiques, techniques, économiques et sociales soient prises en vue de sauvegarder les ensemble historique et traditionnels et leur environnement et de les adapter aux exigences de la vie contemporaine.* »

En Algérie on a une richesse patrimoniale très importante. Cette dernière, souvent, n'est pas prise en 1^{er} lieu pour le développement économique. Pour cette raison, ce modeste travail avait comme objectif de clarifier la relation entre la valorisation du patrimoine et le développement économique local pour que ce soit un outil de développement local et non un frein.

Cherchell, comme un noyau historique riche par ses monuments historiques, est choisi comme cas d'étude. Cette ville manque de l'entretien et de la valorisation sur toutes les dimensions ; la valorisation du patrimoine de la ville ainsi que la négligence des études avant d'établir un projet urbain.

Pour arriver à notre objectif, on a essayé de mettre en lumière les notions de patrimoine et de développement, ainsi que la relation entre eux, puis on a choisi des exemples dans le monde : la France, le Maroc, la Tunisie afin de voir les stratégies appliquées dans ce sens.

On a essayé d'exploiter les stratégies de chaque pays pour arriver à adapter ces dernières dans notre cas d'études. On note que la valorisation du patrimoine donne lieu à des retombées positives, qui se traduisent par une attractivité touristique, qui aura forcément des retombées économiques, de par la fréquentation et les animations qu'elle engendre, les emplois qui peuvent en découler etc. une dimension économique à la ville qui apporte le patrimoine. Or , la mise en valeurs des quartiers anciens en France tell que Pérouges est l'un des outils qui favorise un développement économique à la ville principalement et au pays en deuxième lieu. Au cours de ce travail on a rencontré des problèmes au niveau de la recherche, car ce thème est l'une des problématiques posé par des nombreux débats actuels que parlent sur les crises économiques et même l'aménagement des territoires. Les politiques des pays par rapport ce sujet sont très diversifié et ça me pose une autre problématique ; comment exploités ces stratégies dans notre pays et dans notre cas d'études ? Mais on doit attirer l'attention pour que la conservation de

¹ L'impact économique et social du patrimoine en région Provence-Alpes-Côte d'Azur Cahier n° 1, ARP Paca, 2005

l'héritage doit être dans le cadre de la loi pour cause d'intérêt générale et l'utilité publique.² Et pour cela on a fait un questionnaire qui ne met face à des difficultés de comportements avec les personnes Cherchellois surtout ce qui concerne leurs ville et leurs vie quotidienne. En effet, la conservation, la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti est l'affaire de tous : propriétaires d'immeubles, associations, citoyens, communes et l'état.

En fin, la valorisation du patrimoine est vraiment un outil de développement durable, si on exploite la richesse patrimoniale avec des études et des politiques efficaces à cet objectif.

Cherchell est mise en valeur par sa cote littorale, ses édifices, son histoire et aussi par ses paysages multiples. Elle regorge de richesses historiques et archéologiques qui méritent d'être découvertes. Ces atouts lui permettent de devenir une destination primordiale de tourisme littoral, de tourisme vert ou encore de tourisme culturel et historique. Cherchell est aujourd'hui une destination touristique pratiquement vierge qui n'a malheureusement pas été encore suffisamment exploitée contrairement aux autres pays du pourtour méditerranéen tel que notre voisin le Maroc et la Tunisie. Malgré elle possède un potentiel touristique énorme qui peut donner naissance à une industrie touristique étendue et prospère.

Actuellement, le tourisme pour Cherchell n'est plus un choix mais plutôt une réelle opportunité. Elle devrait donner plus de considération à ce secteur tout en s'inspirant des expériences des pays voisins et tirant partie de leurs succès et leurs échecs.

² Étude nationale des retombées économiques et sociales du patrimoine, direction de l'Architecture et du Patrimoine Ministère de la Culture et de la Communication, ARP Paca, 2009

Cherchell une richesse patrimoniale

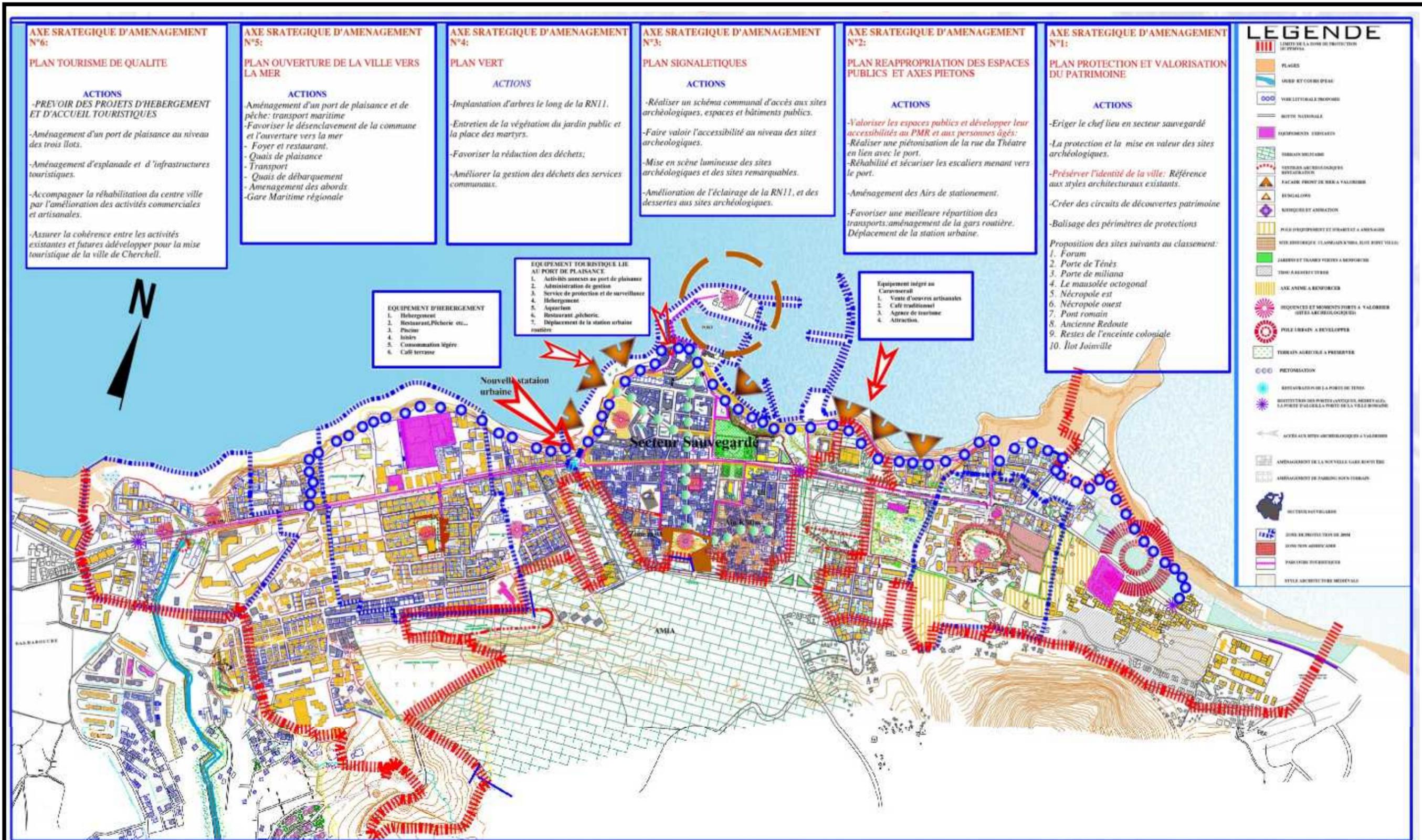


LA CARTE DES MOUNIMENTS HISTORIQUES DE CHERCHELL

Source : extrait de la carte d'état majeur de Cherchell. URBAB Blida 2014 modifiée par Auteur 2017

Echelle : 1/5000

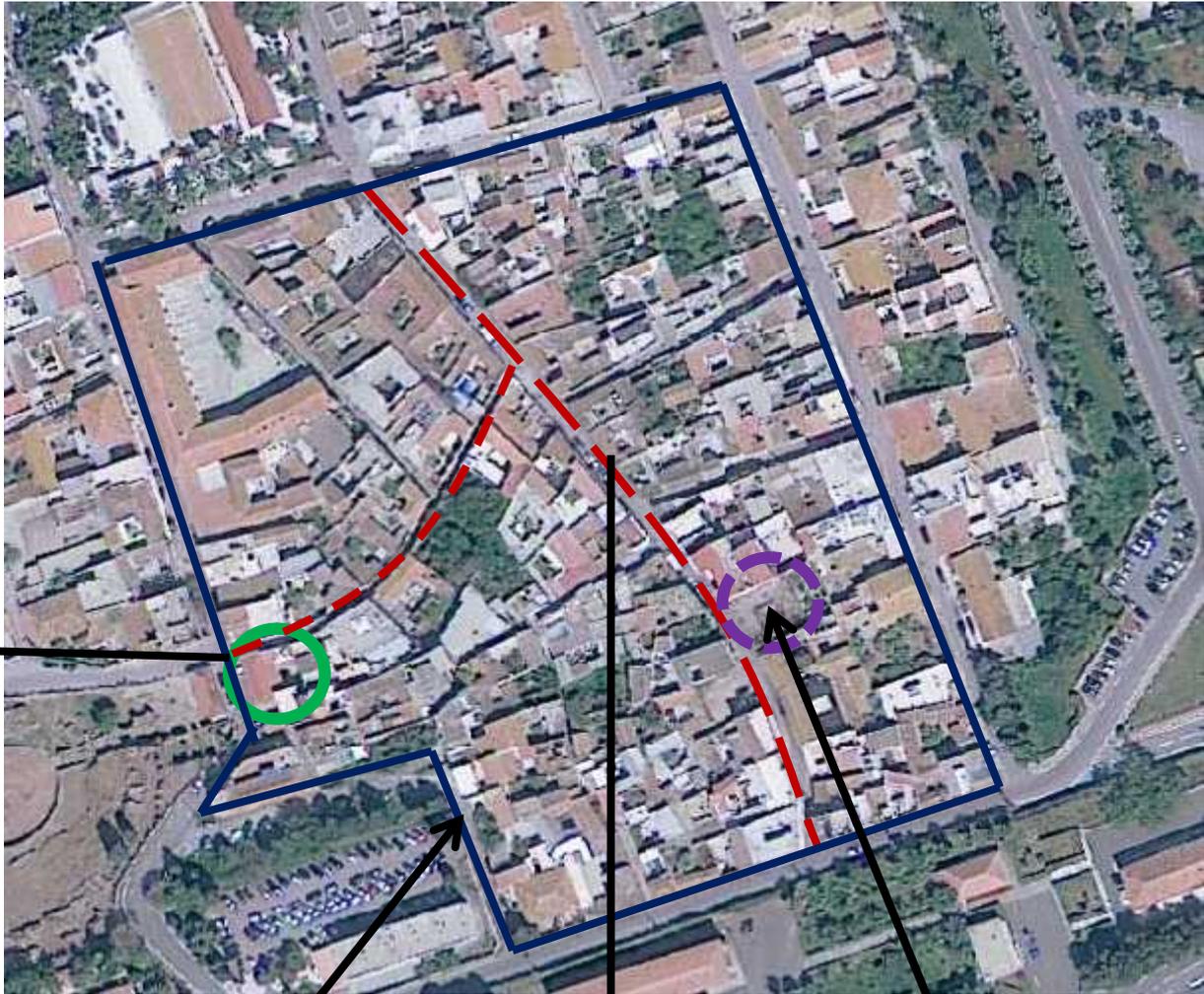
Cherchell une richesse patrimoniale



LA CARTE DE L'AMÉNAGEMENT URBAINE DE CHERCHELL

Echelle : 1/7500

Source : extrait du plancher 6 du PPMVSS de Cherchell, la DUCH Tipaza 2017



Le périmètre de travail

La valorisation du Hammam

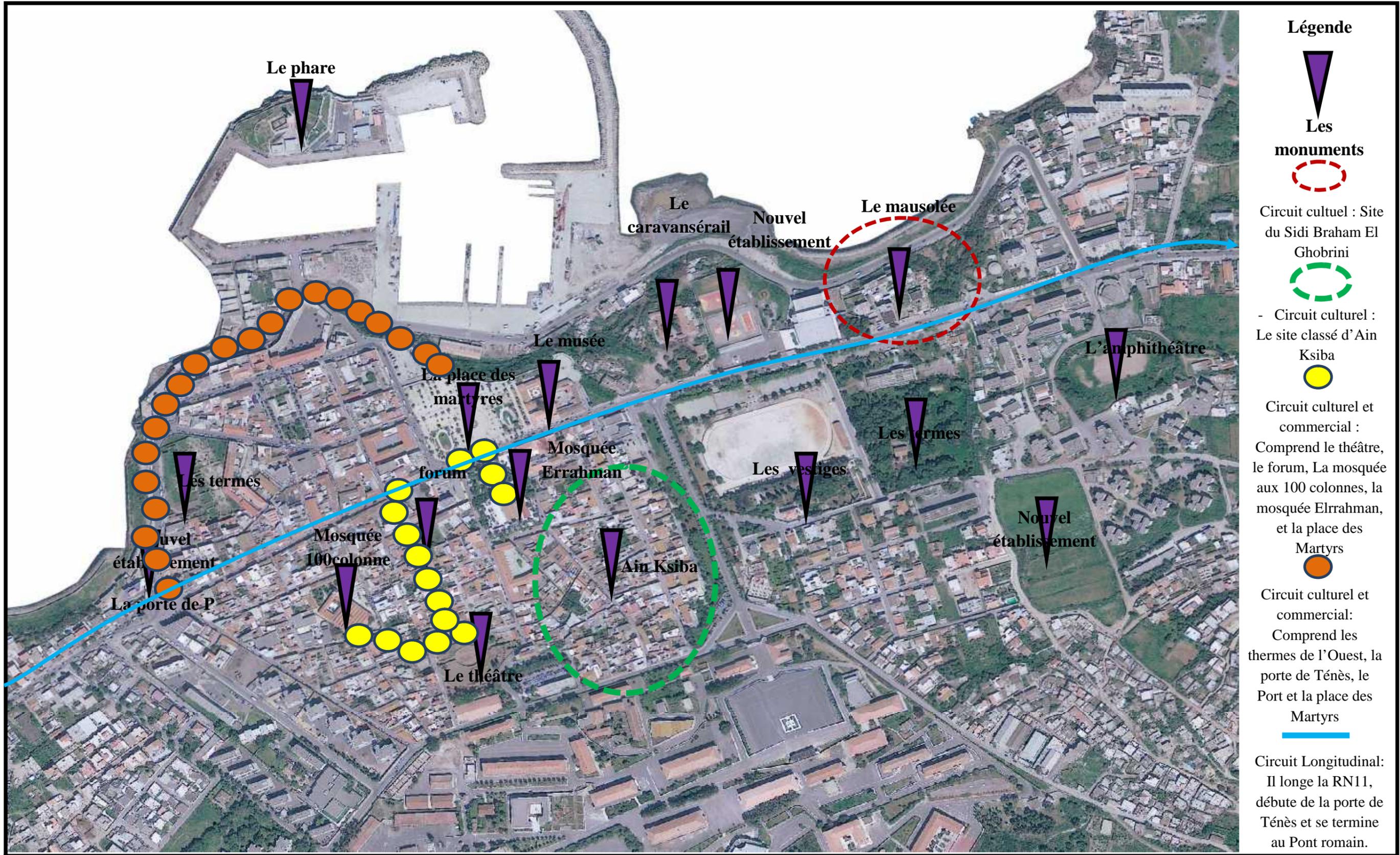
La rénovation des poches vides

La restauration des façades qui donnent sur l'axe principal

L'intégration des activités artisanales

Et des maisons d'hôtes

Cherchell une richesse patrimoniale



Légende


Les monuments


 Circuit culturel : Site du Sidi Braham El Ghobrini


 - Circuit culturel : Le site classé d'Ain Ksiba


 Circuit culturel et commercial : Comprend le théâtre, le forum, La mosquée aux 100 colonnes, la mosquée Elrrahman, et la place des Martyrs


 Circuit culturel et commercial: Comprend les thermes de l'Ouest, la porte de Ténès, le Port et la place des Martyrs


 Circuit Longitudinal: Il longe la RN11, débute de la porte de Ténès et se termine au Pont romain.

LA CARTE DES CIRCUITS TOURISTIQUE

Echelle : 1/5000

Source : extrait d'un photo aérienne CNERU 2017 modifiée par Auteur 2017

Cherchell une richesse patrimoniale

N°	Le mounument	Type	localisation	image	description	Statut juridique
01	Le phare	Archéologique		 <i>Source : Auteur 2017</i>	Le phare est le plus ancien monument dans la ville de Cherchell, fondé dans la période phénicienne. Il a une hauteur de 26.40m au-dessus du sol. C'est un tore cylindrique, édifié en pierres de taille. On accède à son lanterneau qui est éclairé à l'électricité grâce à un escalier en colimaçon.	classé
02	L'aqueduc	Archéologique		 <i>Source : www.googleimage.com</i>	L'aqueduc oriental long de 30 Km construit durant le règne du roi Juba II au 1 ^{er} Siècle après J.C existe à ce jour. Il est bâti selon une technique particulière dite de ponts superposés sur deux ou trois niveaux que l'on rencontre rarement dans l'architecture de ponts romains. ¹	Classé le 20-12-67
03	Les thermes	Archéologique		 <i>Source : Auteur 2017</i>	On distingue trois thermes principaux : <ul style="list-style-type: none"> • Thermes de l'est situées au sud –est de la ville mesurant 70m de long sur 40m de large ainsi que • Thermes de l'ouest dont les dimensions sont de 115m sur 70m et se trouvant au niveau de bab-el-gharb. • Thermes du centre aujourd'hui complètement disparus et qui se trouvaient à l'angle nord-ouest du théâtre et mesuraient 60m sur 40m Ces thermes non datées sont situées actuellement à l'intérieur de l'emprise militaire, ils mesuraient environ 60 m d'Est en Ouest et 40 m au Sud avec une surface équivalente à 2400 m ² . Ces thermes sont moins bien connus que ceux dits du centre qui se trouvaient à l'angle Nord-Ouest du théâtre mais qui ont complètement disparu aujourd'hui.	classé le 20-12-1967

¹ Le PPMVSA de Cherchell 2012

Cherchell une richesse patrimoniale

04	Mosquée Elrrahman :	Archéologique	  <p style="text-align: center;"><i>Source : Auteur 2017</i></p>	<p>Un temple d'abord durant l'époque romaine puis un hôpital classé durant la période coloniale et ensuite mosquée, elle puise son originalité dans le passé. Reconvertir par les français au 19^{ème} siècle, on y retrouve l'art gréco-romain dans sa façade (le soubassement, le corps et le couronnement). Sa façade est largement dégagée et orientée plein Nord, faisant face à la place des martyrs en son axe de symétrie.</p>
05	Ancien musée	Culturel	  <p style="text-align: center;"><i>Source : Auteur 2017</i></p>	<p>Le musée occupe le côté Est de la place. Construit en 1908, le musée de Cherchell est un édifice d'architecture très simple ; Il a été conçu sur le modèle d'une maison romaine. En effet, ses quatre galeries qui encadrent une cour centrale carrée rappellent l'atrium d'une Domus antique</p> <p style="text-align: right;">Classé le 30-06-1981</p>
06	L'amphithéâtre	Archéologique	  <p style="text-align: center;"><i>Source : Auteur 2017</i></p>	<p>Édifiés pour servir de cadre aux combats de gladiateurs. Il se trouve dans la partie orientale de la ville à 800m du forum et 550m du rempart est, mesurant 120m de long sur 70m de largeur. Il présente une particularité unique dans le monde romain au lieu d'être elliptique, l'arène se compose d'un espace central rectangulaire prolongé sur les petits côtés de deux espaces semi-circulaires. Une fosse centrale se trouvait à l'intersection des deux axes de l'arène²</p> <p style="text-align: right;">Classé le 20-12-67:</p>

² Philippe Leveau et Jean-Claude Golvin, « L'amphithéâtre et le théâtre de Cherchel : Monuments à spectacle et histoire urbaine à Caesarea de Maurétanie », *MEFRA*, 91-2, 1979, p. 817-843

Cherchell une richesse patrimoniale

07	Le cirque	Archéologique		 <p style="text-align: center;"><i>Source : www.googleimage.com</i></p>	<p>Il occupe une situation analogue à celle de l'amphithéâtre parallèlement aux courbes de niveau contre le versant du plateau qui domine la ville , les ruines de cirque ne sont presque plus visibles; l'édifice qui mesurait 400m de long sur 90m de large se présentait sous la forme d'un rectangle dont l'un des petits cotés était arrondi la piste au centre était divisée en deux par un mur centrale ou spina, la course des chars était un sport très prisé à l'époque romaine³</p>	non classé
08	Le théâtre	Archéologique		 <p style="text-align: center;"><i>Source : www.googleimage.com</i></p>	<p>Le théâtre de Césarée occupe une position centrale et domine la terrasse sur laquelle est bâtie la ville romaine. Dans le théâtre les représentations étaient surtout consacrées aux comédies et à la pantomime. Il mesure 130m d'est en ouest et 72m du nord au sud.</p>	Classé le 20-12-67
09	Le forum	Archéologique		 <p style="text-align: center;"><i>Source : Auteur 2017</i></p>	<p>La localisation du forum construit durant la période sévérienne au 2^{ème} Siècle après J.C. Les fouilles réalisées en 1977 ont permis de dégager un ensemble qui paraît avoir appartenu au centre monumental de la ville antique d'une surface de 100 m² qui serait une petite partie du forum, la basilique judiciaire d'une longueur de 3 m et tout au nord une église.⁴</p>	Classé le 30-06-1981

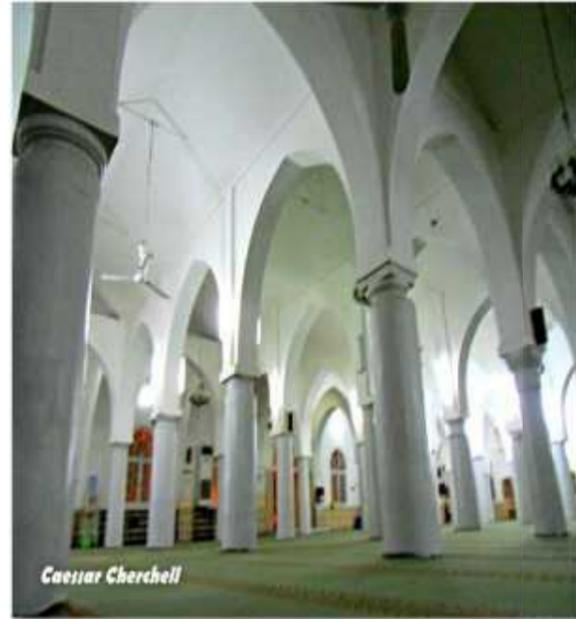
³ Le PPMVSS de Cherchell

⁴ Mémoire de Projet de Fin d'Etudes Option : protection des Centres Historique (PCH) Thème : aménagement de front de mer de Cherchell. Projet : Centre Multifonctionnelle. Etudiants : Adouane Mohamed Nasereddine et Bennour Abdelkader et Mohammedi Younes. 2014

Cherchell une richesse patrimoniale

10 Mosquée des 100
Colonnes :

Religieux



Source : Auteur 2017



Source : Auteur 2017

Cette mosquée a été construite sur l'emplacement probable d'un temple romain. Située en plein centre-ville, celle-ci demeure remarquable par sa taille et son architecture. Elle a une superficie de 1734 m². Classé le 19-10-1982 ;

11 La cité andalouse Ain
Ksiba:

Patrimoine historique



Source : Auteur 2017

La ville andalou-Turque s'est établie sur des fondations antiques, reprenant les anciennes voies. La hiérarchie à cette époque est dictée par la voie motrice, la rue, la ruelle et l'impasse.

Ain Ksiba est la vieille ville arabo-musulmane de Cherchell reconstruite sur des ruines romaines, elle s'étendait jusqu'à la partie sud de la ville jusqu'à l'arrivée des colons qui ont urbanisé la basse ville (par analogie à la Casbah d'Alger). C'est actuellement la médina de Cherchell.

Elle est constituée essentiellement de petites maisons comportant une cour autour de laquelle s'articulent toutes les pièces. Ain Ksiba a gardé ses caractéristiques de médina par l'organisation de ses axes en rue, ruelle et impasse.

Cherchell une richesse patrimoniale

Par ailleurs, nous assistons aujourd'hui à un important mouvement de prolifération du bâti dans le cadre de l'auto construction, cette opération risque de détruire l'une des rares mémoires du passé, par l'effacement de ces valeurs architecturales et son remplacement avec des constructions nouvelles en contradiction totale avec l'ancien.



Source : Auteur 2017



Source : www.googleimage.com

12 La place des maritimes ;

Patrimoine paysagé



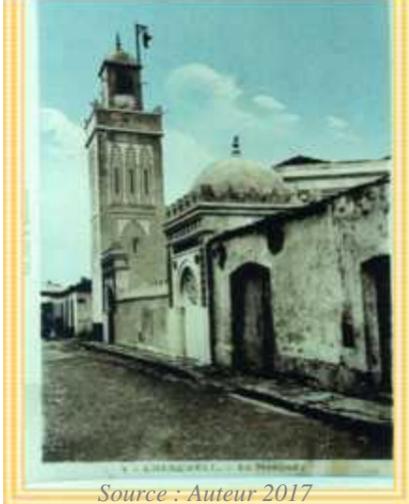
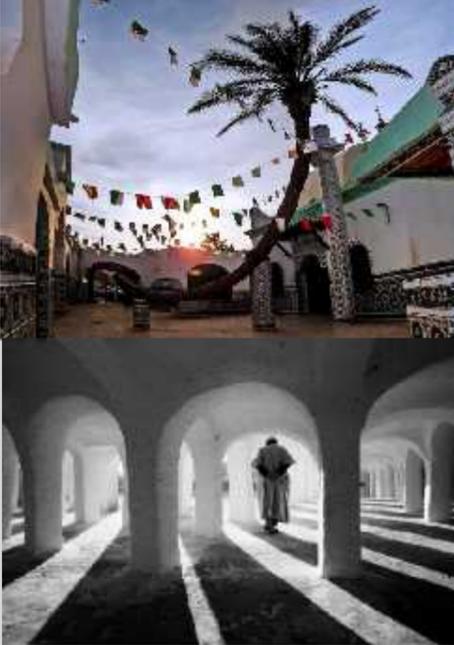
Source : Auteur 2017

C'est une place publique fondé dans la période coloniale en face la mosquée Elrahman. C'est l'une des place qu'on doit visiter lors de partir à Cherchell, elle est valorisée par ça vus vers la mer.

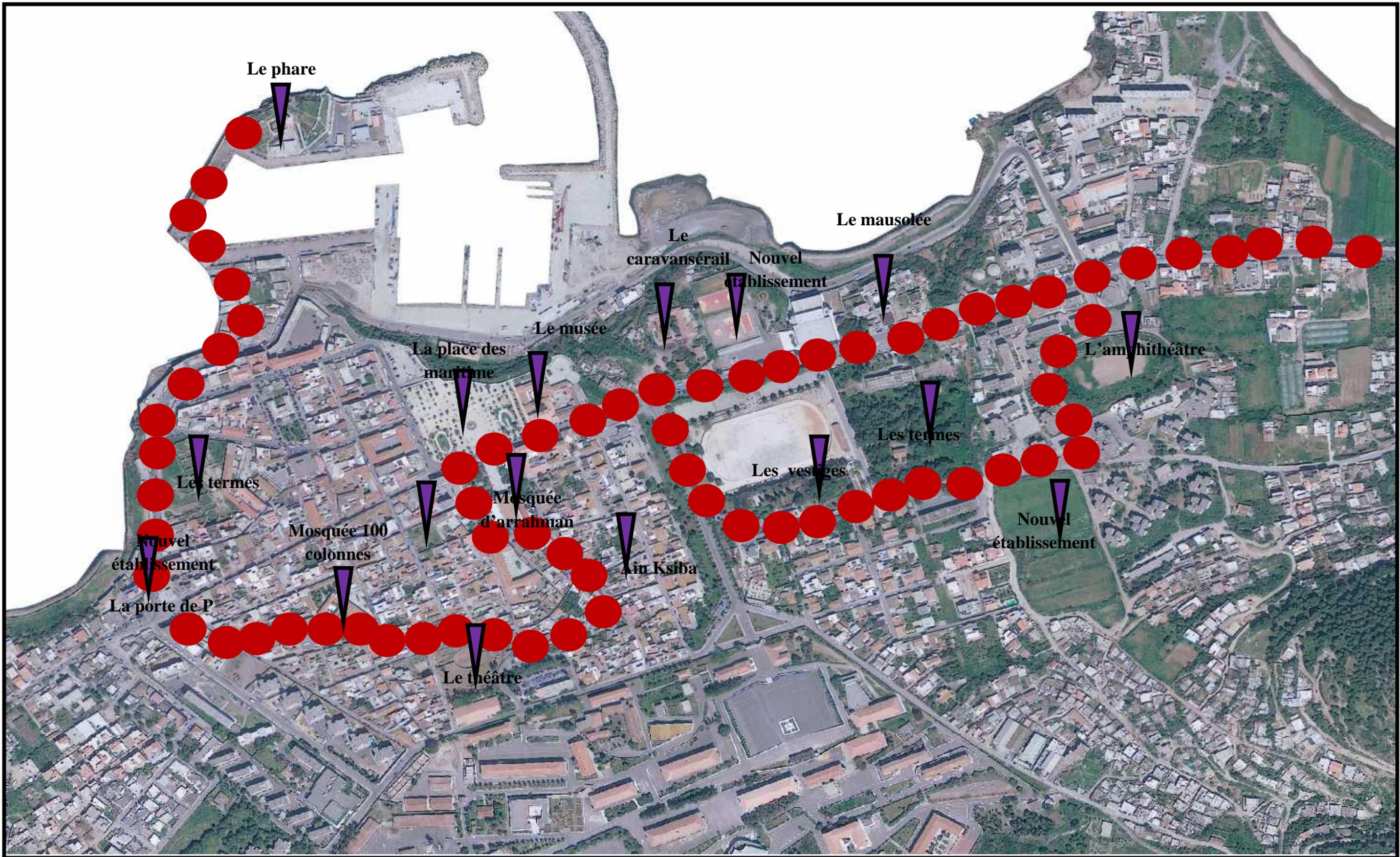
L'esplanade de CHERCHELL offre un aspect paisible et riche avec son décor et ses couleurs. C'est un vrai balcon sur la mer Méditerranée, surplombant le port et l'îlot du Phare.

en instance de classement

Cherchell une richesse patrimoniale

13	La porte urbaine (de Palestine) :	Archéologique 	 <i>Source : Auteur 2017</i>	Bâb EL GHARB ou porte de TENES fut l'entrée à la cite de Cherchell de la côte ouest, car la ville, période ottomane, était fortifiée. Passage obligé pour rejoindre les villes et villages côtiers de l'ouest d'où son nom porte de l'ouest. Malheureusement la porte est en dégradation jour après l'autre sans prise en charge ni dans les études ni dans la réalisation.	classé
14	Mosquée Souk :	Religieux 	 <i>Source : Auteur 2017</i>		classé 19-10-82
15	Mausole Sidi Brahim El Ghobrini :	Religieux 	 <i>Source : www.googleimage.com</i>	C'est plus un édifice mystique que religieux. Il fut réalisé avec une technique assez évoluée pour son époque en ce qui concerne sa couverture ; coupole à plan octogonale sur un plan carrée, et le passage de l'octogone au carrée se fait par le biais de pendentifs, le tout supporté par des murs porteurs très épais.	

Cherchell une richesse patrimoniale



LA CARTE DES CIRCUITS TOURISTIQUE

Echelle : 1/5000

Source : extrait d'un photo aérienne CNERU 2017 modifiée par Auteur 2017

LA BIBLIOGRAPHIE:

Ouvrage:

1. Philippe Leveau, *Caesarea de Maurétanie, une ville romaine et ses campagnes*, Paris - Rome, 1984
2. L'Algérie et son patrimoine, dessins du XIX siècles, française Ahmed KOUMAS et Shahrazade NAFA, édition du patrimoine. ISON 2-85 822-753-5.
3. Claude Lepelley (dir.), *Rome et l'intégration de l'Empire, 44 av. J.-C. – 260 ap.*, T. 2, « Approches régionales du Haut-Empire romain », Nouvelles Clio, 1998
4. Nacéra Benseddik, *De Caesarea à Shershel, Actes du II^e Coll. Intern. sur l'Hist. et l'Arch. de l'Afrique du Nord*, Grenoble 1983, C.T.H.S., 19b, 1983.
5. Nacéra Benseddik et T. W. Potter, "Fouilles du forum de Cherchel : 1977-1981", 6^e supplt au BAA, Alger 1993
6. Nacéra Benseddik, Nouveau témoignage du culte de Tanit-Caelestis à Cherchel?, *Antiquités Africaines*, 20, 1984.
7. Nacéra Benseddik, Caesarea-Cherchel, in *Encyclopedia of Early Christian Art and Archaeology*, eds. P. Corby Finney et al., Michigan: Wm. B. Eerdmans Publishing Co. (forthcoming).
8. Philippe Leveau et Jean-Claude Golvin, « L'amphithéâtre et le théâtre de Cherchell : Monuments à spectacle et histoire urbaine à Caesarea de Maurétanie », *MEFRA*, 91-2, 1979.

Mémoires:

1. Le rôle du patrimoine dans le développement des territoires en reconversion : cas des anciennes mine d'Acholi et Mibladen (Midelt – Maroc) Bouayad abdelghani (bouayad_abdelghani@hotmail.com) & Eddelani Oumhani (Oumhani72@yahoo.fr) Enseignants – Chercheurs Faculté des Sciences Juridiques, Economique et sociales Université Moulay Ismaïl – Meknès- Maroc
2. Tourisme, culture et développement durable (Conception graphique Stéphane Rébillon Imprimé par Société Édition Provence (Nîmes) © UNESCO, 2006 (Doc n o CLT/CPD/CAD – 06/13)
3. Patrimoine culturel et développement Cultural héritage and développement Agence Française de Développement Développeur d'avenirs durables (Building a sustainable future)
4. MOUVEMENT ASSOCIATIF ET SAUVEGARDE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN. ETUDE COMPARATIVE DE CAS EN ALGERIE ET EN FRANCEE mail : belakehal@yahoo.fr 2 Université de Bejaia, 3 EPAU Alger, 4 Université de Constantine, Algérie, 5 Laboratoire CRESSON, Ecole d'Architecture de Grenoble, France. 6 Laboratoire LAF, Ecole d'Architecture de Lyon, France.
5. L'architecture de tourisme au Maghreb, quelle relecture du patrimoine local ? Journées d'étude organisées dans le cadre du programme de recherche Tourisme et patrimoine. Coordination : Myriam Bacha, Charlotte Jelidi

6. Thèse de doctorat : Valorisation du patrimoine, tourisme et développement territorial en Algérie : cas des régions de Bejaia en Kabylie et Djanet dans le Tassili n'Ajjer Mohamed Sofiane Idir
7. « LA VALORISATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL RURAL EN ALGERIE CAS DES FRICHES AGRICOLES COLONIALES FRANÇAISES Caves coopératives et corps de fermes » Mme IGHÉROUSSENE Houria 1. 1 Tel 1 : 06-66-35-04-23. 1 Département d'architecture. Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou. Algérie
8. LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DU PATRIMOINE CULTUREL EN France. Michèle Prats Inspectrice générale de l'équipement honoraire Vice-présidente d'ICOMOS France micheleprats@club-internet.fr*
9. Mémoire professionnel présenté pour l'obtention du Diplôme de Paris 1 – Panthéon Sorbonne MASTER PROFESSIONNEL « TOURISME » (2 ème année) Spécialité Valorisation Touristique des Sites Culturels Par Betty VERRIERE
10. Sciences & Technologie D – N°33, Juin (2011), pp. 15-22 © Université Mentouri Constantine, Algérie, 2011. L'HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE, LE PATRIMOINE, LES ARCHIVES. UNE APPROCHE METHODOLOGIQUE POUR L'ENSEIGNEMENT DE L'ARCHITECTURE. BOUFENARA Khjedidja* et LABII Belkacem***Département d'Architecture. Université d'Annaba, **Département d'Architecture et d'Urbanisme, Constantine Algérie Reçu le 22/02/2011– Accepté le 08/06/2011
11. Colloque international: Le patrimoine bâti et naturel au regard de la question du développement durable et du lien social : ressources, pratiques, représentations Rouen, les 17-18 mars 2011. N.ASSAM-BALOUL et M.DAHLI E-mail : nadiaassambaloul@yahoo.fr et uni_ukr@yahoo.fr Département Architecture Faculté du Génie de la Construction Université Mouloud Mammeri Tizi-Ouzou. Le patrimoine ksourien du Twat-Gourara (sud ouest algérien) un potentiel de développement local durable.
12. Le rôle du patrimoine dans le développement des territoires en reconversion : cas des anciennes mines d'Ahouli et Mibladen (Midelt – Maroc). Bouayad abdelghani(bouayad_abdelghani@hotmail.com) & Eddelani Oumhani (Oumhani72@yahoo.fr) Enseignants - Chercheurs Faculté des Sciences Juridiques, Economique et sociales Université Moulay Ismaïl – Méknès- Maroc.
13. Julian X., 2006, La place du patrimoine dans les projets de développement territoriaux Première analyse des dossiers de candidature des « Pôles d'Excellence Rurale », Grenoble, Mémoire de Master I, Institut de Géographie Alpine.

Articles:

1. Pourquoi le patrimoine culturel importe-t-il ? (guide pour intégrer la gestion pratique du patrimoine culturel dans le travail de relation avec les commutés chez Rio Tinto)
2. Article : la contribution du patrimoine au développement local : enjeux et limites de sa mesure. Michel Vernière, professeur émérite CES université de paris 1)

3. Le patrimoine, principe actif du développement durable (06. Cahier, agence régional du patrimoine Provence alpes coté d'azure)
4. CONFERENCE INTERGOUVERNEMENTALE SUR LES POLITIQUES CULTURELLES POUR LE DEVELOPPEMENT (Stockholm, Suède, 30 mars - 2 avril 1998) LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBANISTIQUE, FACTEUR DE REORIENTATION DU DEVELOPPEMENT Jean Barthélemy
5. Deuxième Conférence régionale euro-méditerranéenne. La ville, patrimoine vivant. Mise en valeur sociale, économique et patrimoniale de l'architecture traditionnelle des villes méditerranéennes 11 et 12 octobre 2012. Salé. Maroc
6. L'apport économique du patrimoine Par Yamina NECISSA, Enseignante en architecture, chercheur à l'université de Blida
7. Dossier 4 | 2005. La ville et l'enjeu du Développement Durable Préservation du patrimoine bâti et développement durable : une tautologie ? Les cas de Nantes et Angers Isabelle Garat, Maria Gravari-Barbas et Vincent Veschambre.
8. Patrimoine culturel & développement local. Activité 1 : Recherche et Analyse Approfondissement de la connaissance / Enquête / Etude. Avril 2012
9. VILLES FRANÇAISES du PATRIMOINE MONDIAL ET TOURISME Protection, gestion, valorisation Textes assemblés par Anne-Cécile MERMET UNESCO, 27 Mai 2010
10. Le journal officiel: loi 98 04 de la protection du patrimoine, et loi 10 02 du SNAT.
11. Schéma National d'Aménagement du Territoire et changements culturels en Algérie Ouari MERADI, Matouk BELATTAF et Claude ALBAGLI.
12. La protection juridique de patrimoine culturel immobilier : orientations pour les pays francophone de l'Afrique subsaharienne.
13. Présentation de l'AGENDA DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE METROPOLITAIN, 5 janvier 2017 DOSSIER DE PRESSE, CONTACT PRESSE Service Presse Métropole Aix-Marseille-Provence DGA Communication et relations extérieures 04 91 99 79 74 - presse@ampmetropole.fr
14. Qu'est-ce que le développement durable ? Intervention lors du cycle de conférences "Rio, le développement durable 10 ans après" à la Cité des Sciences, Paris. Edwin Zaccà Centre d'Etudes du développement durable, Université Libre de Bruxelles (IGEAT).
15. FICHE MARCHÉ, © 2010 - UBIFRANCE et les Missions économiques, Le Tourisme en Grèce, Actualisation du 22/12/2010.
16. « Livre blanc » Tourisme et développement durable en Méditerranée, La Grèce, Ioannis Spilanis Université d'Egée Janvier 2003.
17. Aikawa Noriko, « Panorama historique de la préparation de la Convention internationale pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO » (2004) 56:1-2 Museum International 137-149.
18. Belatik Mohamed, Kafas Samir, Miri Rahma, Mouhsine Touria, Nami Mustapha « L'inventaire du Patrimoine Culturel et Naturel au Maroc-Guide pratique » (2008) Les Cahiers du Patrimoine 6-24.
19. Du Berger Jean, « Le patrimoine vivant, le concept et l'action » (1990) 13:2 Annuel de l'ethnologie 1989 23-40.
20. Munjeri Dawson, « Patrimoine matériel et immatériel : de la différence à la convergence » (2004) 56:1-2 Museum International 12-20.

21. Yoshida Kenji, « Le musée et le patrimoine culturel immatériel » (2004) 56:1-2 Museum International 108-111.
22. L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE AU MAROC : SURVOL DES POLITIQUES URBANISTIQUES ET ENVIRONNEMENTALES_ RESSOURCES NATURELLES_ PROTECTION DU PATRIMOINE _ Par Cédric Proulx, Université de Montréal. Workshop de la CUPEUM Marrakech 2004 La Palmeraie de Marrakech – un paysage périurbain.
23. QUEL AVENIR POUR LES ARCHITECTURES DE TERRE AU MAROC ? Article publié dans les actes de la 1ère conférence méditerranéenne sur l'architecture de terre organisée en Sardaigne entre le 13 et le 15 mars 2009. Mohamed BOUSSALH Centre de Conservation et de Réhabilitation du Patrimoine Architectural Atlasique et Subatlasique B.P. 253 OUARZAZATE Tél. / Fax : 00212 24 88 30 47 mohamedboussalh@yahoo.fr
24. Médina de Tunis : Patrimoine social, Patrimoine monumental, COMMUNICATION, Faïka Béja oui, Architecte – Urbaniste, Directeur Adjoint chargée de la Réhabilitation et du Permis de Bâtir ASM.
25. Gestion et conservation du patrimoine culturel immobilier dans les pays du Maghreb La Tunisie, UNESCO 2009, Etude réalisée par Mustapha Khauoui, à la demande du Bureau de l'UNESCO à Rabat et sous la coordination de la Commission nationale tunisienne pour l'Education, la Science et la Culture.
26. Direction de l'information légale et administrative. Paris, 2011 - ISBN : 978-2-11-008595-5. *Valoriser le patrimoine culturel de la France ; Rapport : Françoise Benhamou et David Thesmar. Commentaires : Philippe Mongin, Philippe Trainar.*

Les documents d'administration:

1. Le PPMVSS janvier 2012, l'URBAB
2. La carte d'état majeur de Cherchell 2014, l'URBAB
3. Le PDAU 2014, la DUCH de Tipaza.
4. La photo aérienne de Cherchell, CNERU
5. Le SNAT, site web.

Site web:

1. www.stephanerebillon.com
2. www.africaneconomicoutlook.org
3. www.mdgfund.org/fr/program/ledahchourduitedupatrimoinemondialdemobilisationpourlepatrimoineculturelpourled%C3%A9veloppement
4. www.yallabina.com
5. www.algerie-dz.com
6. www.tunisienews.com
7. www.algerie-ancienne.com-cd34e1e97e43cef12ed4acdf
8. www.asrdlf2013.org-3d9284b6a6d22e662dcb62f263cd89b
9. www.lesoirdalgerie.com-ec49275b1c347a73fd0189d554a
10. www.mfep.gov.dz-da3ae948be208af54c2af5d5e05599d7
11. www.socialgerie.net-5327b1d195438753883e326a731d2d

12. www.paradu6.files.wordpress.com
13. <http://ethnologiequebec.org>
14. <http://irepi.ulaval.ca>
15. <http://montrealmetropoleculturelle.org>
16. <http://patrimoinevivant.qc.ca>
17. <http://rabat.unesco.org>
18. <http://www.agenda21culture.net>
19. <http://www.ameriquefrancaise.org.fr>
20. <http://www.artsouk.com>
21. <http://www.baiesaintpaul.com>
22. <http://www.economusees.com/>
23. <http://www.mcccf.gouv.qc.ca>
24. <http://www.minculture.gov.ma>
25. <http://www.museeberbere.com/>
26. <http://www.unesco.org>
27. <http://www.unesco.org/culture/ich>
28. <http://www.pch.gc.ca>
29. <http://www.patrimoine.chaire.ulaval.ca>
30. <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca>
31. <http://www.ville.quebec.qc.ca/>
32. <http://ville.montreal.qc.ca>
33. <http://www.wipo.int>
34. www.unesco-paysage.umontreal.ca
35. www.ville.montreal.qc.ca
36. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00967954/document>
37. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/tel-00967954>
38. www.ummto.dz/spip.php?rubrique1135
39. www.ummto.dz/spip.php?article2737
40. www.ummto.dz/IMG/pdf/Cylia_SERSOUR.pdf
41. <https://www.djazairess.com/fr/elwatan/136011>
42. www.iccrom.org/ifrcdn/pdf/ICCROM_ICSO9_ProtectionJuridique_fr.pdf
43. [www.mdipi.gov.dz/.../Developpement local concepts strategies et benchmarking.](http://www.mdipi.gov.dz/.../Developpement_local_concepts_strategies_et_benchmarking)
44. www.ladocumentationfrancaise.fr/pages-europe/d000688-riche...europe.../article
45. www.lefigaro.fr
46. <http://www.icomos.org/fr/chartes-et-normes/179-articles-en-francais/ressources/charters-and-standards/427-charte-europeenne-pour-le-patrimoine>
47. https://fr.geneawiki.com/index.php/Algérie_-_Cherchell
48. [www.alger-roi.fr/Alger/cherchell/guide archeologique/textes/1_preface_chapitre1.htm](http://www.alger-roi.fr/Alger/cherchell/guide_archeologique/textes/1_preface_chapitre1.htm)
49. www.apc-cherchell.dz/histoire-de-cherchell
50. <https://www.memoria.dz/oct-2012/histoire-a-ville-cherchell>
51. <https://www.algerie360.com/algerie/cherchell-voyage-au-coeur-de-la-mythologie>
52. www.whc.unesco.org > Culture > WHC > Activités
53. www.metiers-territoire.eu/pages/documents/cahier06
54. <https://developpementdurable.revues.org/4913>
55. www.euromedheritage.net/euroshared/doc/ACTES_THE04_01.pdf
56. www.culturecommunication.gouv.fr/.../fiche-conseil-architecture-5-udap69-le_patrim

57. www.openarchive.icomos.org
58. <https://bel-abbes.info/developpement-durable-patrimoine-en-algerie/>
59. www.patrimoine-local.fr/cite-medievale-de-perouges-dans-ain/
60. www.mespititscarnets.com/2017/11/que-voir-perouges-ain.html
61. <https://fr.slideshare.net/.../prouges-revalorisation-et-redynamisation-de-la-cit-mdivale->
62. www.data.gouv.fr/en/territoires/commune/01290@1942-01-01/Perouges/
63. www.francetvinfo.fr > Elections > Résultats sénatoriales 2017
64. www.vitamedz.org/fr/Algerie/autres-ksour/16407/Articles/1.htm
65. https://www.crasc.dz/cahiers/pdfs/cahier32_presentation_fr.pdf
66. abadla.afrikblog.com/archives/2010/02/12/16918673.htm
67. https://fr.wikipedia.org/wiki/Monts_des_Ksour
68. <https://www.tsa-algerie.com/le-point-special-algerie-enquete-sur-le-pays-le-plus-myste..>
69. <https://algeriepart.com>
70. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00967954/document>
71. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/tel-00967954>
72. https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_du_patrimoine_mondial_en_Grèce
73. www.whc.unesco.org
74. www.decouvrirelagrece.com/les-sites-du-patrimoine-mondial-en-grece
75. www.parismatch.com/Actu/International/Grece-Le-patrimoine-a-la-derive-157367
76. www.francetvinfo.fr
77. <http://www.taфраout.info/>